

# QUORUM

LA RÉFÉRENCE DU MONDE MUNICIPAL

78<sup>e</sup> CONGRÈS DE  
LA FQM

---

CRÉATION D'UN  
COMITÉ JEUNESSE

---

PLACE AUX  
FEMMES!



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

# 4 mesures structurantes québécoises favorables à la qualité de vie des citoyens :

1

Saint-Eustache s'est dotée d'un plan directeur de son réseau cyclable.

2

Dans la MRC du Haut-Richelieu, en Montérégie, des élus et citoyens engagés mettent en place une approche par territoire pour améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens et ainsi répondre aux besoins communs des petites municipalités rurales.

3

Stoneham-et-Tewkesbury actualise un plan directeur des parcs et espaces verts, plan qui facilite le respect du pourcentage d'espaces verts sur le territoire tout en assurant la connectivité entre les parcs, la complémentarité de ceux-ci et l'accès sécuritaire.

4

Le plan de développement durable de la ville de Sherbrooke amène les élus à questionner la présence de commerces avec service à l'auto qui ne cadrent pas avec la vision d'avenir énoncée dans le plan.

Pour d'autres exemples visitez [lepointeur.ca](http://lepointeur.ca)

**Direction de l'édition**

Line-Sylvie Perron

**Révision et coordination**

Stéphanie Roy

**Rédaction**

Shirley Bishop

**Publicité**

Audrey Grimard

Carolyne Turgeon

**Impression**

Deschamps Impression

**Abonnement annuel**

62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

**N° d'enregistrement**

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

**Dépôts légaux**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

**Tirage et distribution électronique**

11 000 exemplaires

**Fédération québécoise**

**des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

**Vos idées, vos commentaires**

communications@fqm.ca

**Changement d'adresse**

communications@fqm.ca

**Poste publication : 40051338**

L'emploi du masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**



100 %  
post-consommation



**MOT DU PRÉSIDENT** ..... 5

**ACTUALITÉ**

Vers un véritable repeuplement des régions? ..... 6

Pénurie d'emploi : encore loin de l'équilibre ..... 10

Jeunes élus-es municipaux - La FQM crée un comité jeunesse ..... 14

Développement local - Bientôt une signature commune ..... 17

Réforme électorale : le poids des régions avant tout ..... 18

La gestion des actifs municipaux à l'heure des changements climatiques ..... 20

Patrimoine : aide réclamée pour les municipalités ..... 24

« Faut pas être gênée de prendre notre place! » ..... 28

Un 2<sup>e</sup> Sommet des Premières Nations tourné vers l'avenir ..... 29

Gérer les réseaux sociaux, ça ne s'improvise pas! ..... 30

ZIS : La FQM favorable, mais pas trop vite ..... 34

**DOSSIER CONGRÈS 2019 – LA FQM PORTE-PAROLE DES RÉGIONS**

La FQM, plus que jamais porte-parole des régions ..... 36

Une programmation riche et diversifiée ..... 38

Gala Reconnaissance - Les élus-es à l'honneur ..... 42

Au rythme country avec Guylaine Tanguay ..... 43

Changements climatiques - Le rôle des municipalités ..... 44

Le Congrès 2019 : un événement écoresponsable ..... 46

Le Salon affaires municipales innove ..... 46

Congrès 2019 : une place de choix faite aux jeunes ..... 48

Une plus grande place pour les femmes ..... 49

**DES MRC QUI SE RÉINVENTENT** ..... 50

**LES CHRONIQUES**

Services FQM ..... 54

Fonds de défense ..... 56

Assurance ..... 58

Juridique ..... 60

**FORMATION**

La FQM près de chez vous! ..... 62

# 100

# ans

# à tracer

# la voie

The logo consists of the number '100' in white, stacked above the letters 'CN' in white, all contained within a red square.

L'année 2019 est spéciale pour le CN puisque nous célébrons 100 ans en mouvement. Notre riche histoire illustre le rôle essentiel qu'a joué le CN dans le développement du pays, du Québec et de plusieurs de vos collectivités.

Notre personnel, nos clients, nos intervenants et nos collectivités voisines nous ont aidé à devenir un chef de file mondial du transport. Pour nos 100 premières années et les 100 qui suivront, merci.

[cn.ca](http://cn.ca)



## POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS



### CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

L'automne frappe déjà à nos portes, et avec lui viendra la tenue du 78<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 26 au 28 septembre prochains au Centre des congrès de Québec. Le développement des régions sera certainement au cœur des discussions de ce rassemblement d'élus-es municipaux, le plus important au Québec. À titre de porte-parole des régions, la FQM a martelé l'importance de doter les municipalités d'outils qui leur permettront de se développer et d'assurer leur vitalité, et ce, dans tous les forums, en particulier lors des séances de négociations dans le cadre du renouvellement du Pacte fiscal.

Selon le spécialiste en développement local et régional, M. Bernard Vachon, les grandes villes se sont développées au détriment des régions grâce à des choix politiques qui ont eu pour effet de stimuler l'industrialisation et l'urbanisation accélérée dans les années 1950. En conséquence, souligne-t-il en entrevue, le développement des régions passe par une réelle volonté politique qui devrait se traduire par une politique nationale de développement des territoires dotée de budgets ambitieux.

La pénurie de la main-d'œuvre qui touche l'ensemble du Québec n'est pas un phénomène conjoncturel, mais plutôt structurel, d'après le professeur émérite au Département des sciences économiques de l'UQAM, M. Pierre Fortin. Pour relever ce défi qui a des conséquences négatives sur notre richesse collective, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, veut notamment augmenter la productivité des entreprises québécoises.

À l'heure des changements climatiques, l'élaboration d'un plan pour une saine gestion des actifs municipaux est de plus en plus nécessaire, soutient le directeur de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Claude Villeneuve. À cet effet, la FQM a mis en place le Programme sur la gestion des actifs municipaux qui vise à outiller les municipalités dans leur démarche pour élaborer un plan d'action efficace. Vous pourrez également lire l'exemple du Nouveau-Brunswick qui est devenu, en 2017, la première province canadienne à obliger les municipalités à se doter d'un plan de gestion des actifs municipaux.

Enfin, ne manquez pas la section spéciale du Congrès 2019 qui vous permettra de tout savoir sur cet événement annuel incontournable du monde municipal. D'autant plus que dans le cadre de son 75<sup>e</sup> anniversaire, la FQM a élaboré une programmation de grande envergure comportant plusieurs nouveautés. Par ailleurs, je tiens à souligner l'engagement de M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois, de même qu'administratrice et présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, qui sera la première femme de l'histoire de la Fédération à présider le Congrès annuel.

Au plaisir de vous revoir en très grand nombre au Congrès 2019.

Bonne lecture!

*Jacques Demers*

**Jacques Demers**

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

# VERS UN VÉRITABLE REPEUPEMENT DES RÉGIONS?

Il existe présentement un contexte favorable pour un retour du balancier du peuplement régional et du développement des régions. Selon le spécialiste en développement local et régional, M. Bernard Vachon, il y a une occasion à saisir qui lui fait croire que nous pourrions assister à une renaissance prochaine des régions.

« Les évolutions des quarante dernières années dans les domaines technologique, économique, écologique et social donnent lieu à de nouvelles logiques de localisation chez les entrepreneurs, les travailleurs et les familles, en faveur des régions, explique-t-il. La concentration du développement sur les pôles de Montréal et de Québec n'est pas une fatalité. C'est le résultat d'évolutions économiques et sociales, telles que l'industrialisation et l'urbanisation accélérées depuis les années 1950, que des choix politiques ont stimulées et consolidées. »

Les dysfonctionnements des grandes villes expliqueraient en partie cette tendance vers un retour du balancier du peuplement régional. La congestion routière, la pollution, le coût élevé de l'habitation et des espaces de bureau, le stress de la vie quotidienne, le haut taux de taxation ainsi que la criminalité sont des facteurs de plus en plus contraignants.

Parallèlement, la dématérialisation de l'économie, la révolution numérique, l'essor du télétravail, les nouvelles organisations du travail, le coworking, le coût et le temps des déplacements tout comme la quête d'une meilleure

qualité de vie sont des éléments qui invitent à porter un regard nouveau sur les petites et moyennes villes en région. Elles apparaissent soudainement comme des lieux désirables et viables pour les entreprises, les familles et les jeunes qui démarrent dans la vie.

## UN RETOUR DU BALANCIER SE DESSINE

Bien qu'encore limité, un certain retour du balancier du peuplement régional semble se dessiner dans les pays d'économie post-industrielle. En France, près de 100 000 citadins prennent la clé des champs chaque année, dont 12 000 Parisiens, selon une étude de l'Observatoire de l'habitat des villes de France publiée en mars 2019. La plupart souhaitent bénéficier d'un meilleur climat, se rapprocher de la nature, avoir un rythme de vie moins stressant et une meilleure qualité de vie.

Au Québec, le bonheur serait dans les régions à dominante rurale et les villes de petites et moyennes tailles selon l'Indice du bonheur 2019 (IBL) mesuré par la firme Léger. Les résultats révèlent que c'est en Gaspésie que l'IBL moyen est le plus élevé à 79,5 % alors que le plus faible est à Montréal à 73,8 %. Quant aux villes qui occupent les premières places du palmarès, telles que Varennes, Saint-Augustin-de-Desmaures et Candiac, elles sont toutes des municipalités dont la taille se situe autour de 20 000 habitants. De leur côté, Québec, Trois-Rivières et Montréal se classent respectivement aux 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> rangs.

## DES PERSPECTIVES MOINS ENCOURAGEANTES

Les données, publiées en juillet 2019 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans le document *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066*, ne sont pas tout à fait au même diapason. D'un point de vue régional, 11 des 17 régions administratives du Québec verront leur population croître au moins jusqu'en 2041, estiment les démographes. C'est dans les régions de Laval et des Laurentides que les plus fortes augmentations de population sont attendues soit environ 22 % chacune au cours de la période.

À l'inverse, quatre régions devraient voir leur population diminuer d'ici 2041 d'après les projections de l'ISQ publiées dans le document. La Côte-Nord pourrait perdre jusqu'à 15 % de sa population, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 9 %, le Bas-Saint-Laurent 6 % et le Saguenay-Lac-Saint-Jean 6 %.

**« Des programmes d'investissements structurants orientés vers le développement des régions doivent être instaurés, à l'instar de ceux que l'État a mis en place depuis 60 ans pour "accompagner" les mouvements de concentration et d'urbanisation et la création d'emplois dans les agglomérations de Montréal et de Québec. » - Bernard Vachon**



Professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM, Bernard Vachon est un spécialiste du développement local et régional.

### LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES PEUVENT-ELLES ÊTRE DÉJOUÉES?

Haut fonctionnaire du gouvernement du Québec à la retraite, M. Robert Sauvé a consacré sa carrière au développement des régions et demeure optimiste quant à leur avenir. Selon lui, les constats présentés par le professeur Vachon pourraient effectivement modifier les tendances démographiques actuelles à long terme.

« À preuve, les politiques de la ruralité mises de l'avant de 2002 à 2015 ont permis d'inverser la tendance à la dévitalisation dans plusieurs villages ruraux du Québec. Il n'est donc pas impossible qu'avec la volonté du milieu, le leadership local, l'appui du gouvernement, ainsi qu'une conjoncture favorable au plan social, environnemental et économique, que la courbe démographique se modifie au fil des prochaines années. »

Cet ex-sous-ministre aux Régions donne l'exemple d'une entreprise spécialisée dans la programmation Web et mobile dont les associés aux racines gaspésiennes ont choisi de baser leur siège social à Chandler et leur bureau satellite à Montréal. L'entreprise a commencé en développant un jeu sur la plateforme iOS pour le studio Ubisoft de Québec et a connu un succès tel qu'elle a réussi à attirer la venue de nouveaux informaticiens de talent à Chandler.

### LE REPEUPLEMENT PASSE PAR UNE VÉRITABLE VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE

Pour Bernard Vachon, professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM, qui était l'un des invités de la FQM lors du 4<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional en avril dernier, le repeuplement des régions est possible avec une volonté gouvernementale et de larges investissements.

« Des programmes d'investissements structurants orientés vers le développement des régions doivent être instaurés, à l'instar de ceux que l'État a mis en place depuis 60 ans pour "accompagner" les mouvements de concentration et d'urbanisation et la création d'emplois dans les agglomérations de Montréal et de Québec. C'est là un juste retour des choses : accompagner la reconquête et la recomposition des régions pour élaborer un autre modèle d'occupation du territoire, reflet de la société actuelle. »

« C'est un projet d'envergure, et à plus d'un titre durable, qui devrait mobiliser l'ensemble du pouvoir politique pour des actions concertées, cohérentes et déterminantes, ajoute-t-il. Si le développement des territoires dépend dans une large mesure du dynamisme des instances locales et régionales, le niveau d'effort qu'elles peuvent déployer demeure limité, notamment à l'égard des infrastructures, des équipements et des services publics d'un certain niveau. »

### UNE POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AMBITIEUSE

D'où la nécessité d'une intervention supérieure traduite dans une politique nationale de développement des territoires dotée de budgets ambitieux d'investissement. Pour M. Vachon, il en va de l'égalité et de la cohésion des territoires. ►

### Le classement des régions selon l'Indice du bonheur Léger 2019

#	Région	%
1	Gaspésie	79,50
2	Chaudière-Appalaches	76,40
3	Bas-Saint-Laurent	76,30
4	Estrie	76,20
5	Québec	75,90
6	Saguenay-Lac-Saint-Jean	75,80
7	Outaouais	75,80
8	Montréal	75,70
9	Laval	75,40
10	Lanaudière	75,10
11	Laurentides	75,00
12	Mauricie	75,00
13	Abitibi-Témiscamingue	74,70
14	Centre-du-Québec	74,60
15	Montréal	73,80

« Des mesures doivent être prises pour créer des environnements attractifs pour les entreprises et les familles en région. Si l'économie est mondialisée, la production est localisée et à ce titre, elle doit bénéficier d'actions publiques de soutien adaptées aux besoins ainsi qu'aux attentes des entrepreneurs, des travailleurs et des familles. »

L'État doit avant tout se positionner clairement à l'égard du rôle des régions, selon M. Vachon. « Le niveau d'effort public consacré au développement des territoires dépend d'abord et avant tout du rôle que l'on souhaite voir jouer aux régions, incluant les municipalités petites et moyennes de même que les villages, dans le développement global du Québec, et qu'on leur croit possible d'exercer sur le destin de la société québécoise. »

Une politique de développement régional devrait confier aux régions la responsabilité de définir et mettre en œuvre un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement des territoires. Ces schémas régionaux devraient guider l'action des ministères dans leurs interventions en matière d'infrastructures, d'équipements et de services publics.

### RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE ENTRE LE CENTRE ET LA PÉRIPHÉRIE

L'enjeu est de rééquilibrer la répartition des activités et le dynamisme territorial. En d'autres mots, M. Vachon est d'avis qu'il doit y avoir des politiques territoriales qui favorisent une prospérité de l'ensemble des régions plutôt que de concentrer celle-ci sur deux pôles métropolitains qui vampirisent et assèchent le reste du territoire.

« Il y a un profond besoin d'une plus grande justice territoriale notamment sous l'angle du rapport entre les grandes et puissantes agglomérations urbaines et les territoires ruraux et périurbains souvent désertés des services publics locaux, clame-t-il. La réponse à ce profond malaise consiste largement à rétablir l'équilibre entre les grandes villes et les territoires qui se trouvent à l'extérieur des logiques métropolitaines. »

Les nombreuses initiatives prises ici et là sur l'ensemble du territoire québécois démontrent que les grandes villes n'ont pas le monopole de l'innovation. « La croissance ne tient pas nécessairement à la taille des territoires, poursuit-il. Il n'existe pas de modèle unique de développement territorial. Chaque territoire a un potentiel de ressources qui lui est propre et le dynamisme économique et social relève davantage de la capacité à mobiliser, combiner et valoriser ces ressources, en complément des infrastructures et services publics présents sur le territoire. » ■

**Engagez-vous dans une voie durable (et payante!)**

**Gesterra**  
GESTION GLOBALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Conseils personnalisés

Valorisation de la matière

Traitement des boues de fosses septiques

Implantation du bac brun

Collecte, transport

Projets pilotes

Recherche et développement

Campagnes de sensibilisation

COMPOSTER  
→ un geste ←  
naturel

gesterra.ca  
819 758-4138



- 1 Votre municipalité est aux prises avec des installations septiques **non conformes** ?
- 2 Vous avez un projet immobilier sur un territoire **non desservi par le réseau d'égout municipal** ?
- 3 Vous souhaitez **mieux protéger un lac ou un cours d'eau** sensible à l'azote et au phosphore ?

# ULTIMO

ASSAINISSEMENT DÉCENTRALISÉ  
COMMUNAUTAIRE

Raccordez tous les citoyens à **UN SEUL SYSTÈME** d'assainissement des eaux usées performant et durable plutôt que de multiplier les installations septiques individuelles partout sur le territoire.

PLUS **ÉCONOMIQUE**, PLUS **EFFICACE** ET PLUS **SIMPLE**

Laissez-nous vous présenter la nouvelle solution **ULTIMO<sup>MD</sup>** aux bureaux de votre municipalité ou venez nous rencontrer au Salon Affaires Municipales les 26 et 27 septembre au kiosque 419.



# PÉNURIE D'EMPLOI : ENCORE LOIN DE L'ÉQUILIBRE

Si le Québec a longtemps tiré de la patte au chapitre de l'emploi, il figure aujourd'hui parmi les premiers de classe au Canada avec un taux de chômage de 5,1 % et un taux d'emploi de 76 % au premier trimestre de 2019. L'envers de la médaille de cette performance exceptionnelle est la pénurie de main-d'œuvre qui en résulte, une situation qui n'est pas près de se résorber.

« Toutes les régions et tous les secteurs d'activité sont touchés, et ce n'est pas demain que ça va s'atténuer, affirme le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet. Il y a autour de 120 000 postes actuellement vacants au Québec, et on anticipe que dans les 10 prochaines années, avec les départs à la retraite et les nouveaux emplois créés, il y aura environ 1,4 million de postes vacants. »

Professeur émérite au Département des sciences économiques de l'UQAM, M. Pierre Fortin partage entièrement cet avis. « Le faible taux de chômage actuel au Québec n'est pas un caprice temporaire de la conjoncture, affirme-t-il. Ses causes fondamentales, la révolution éducative et la politique familiale sont là pour rester. Par conséquent, hors des années de récession, le haut niveau de l'emploi au Québec est un phénomène qui va demeurer. »

Cette rareté de main-d'œuvre a des conséquences directes sur notre PIB et notre richesse collective, puisqu'elle ampute de plusieurs milliards de dollars la somme annuelle de salaires et de profits que notre économie pourrait engendrer autrement, fait aussi remarquer Pierre Fortin.

## QUELLE EST L'ORIGINE DE CETTE PÉNURIE?

Que s'est-il passé pour que le Québec fasse un virage aussi marqué? Le vieillissement de la population, s'empresse-t-on de répondre. Mais ce n'est pas exactement la cause de la pénurie, selon l'économiste. « Si c'était le cas, les pays vieillissants verraient automatiquement leur taux de chômage baisser, poursuit M. Fortin. Or, ce n'est pas ce qu'on observe. Au Japon, par exemple, le groupe des 15 à 69 ans perd un million de personnes par année, mais son taux de chômage est plus élevé aujourd'hui que dans les années 1980, avant que la décroissance démographique frappe le pays. »

« Le faible taux de chômage actuel au Québec n'est pas un caprice temporaire de la conjoncture. Ses causes fondamentales, la révolution éducative et la politique familiale, sont là pour rester, affirme M. Pierre Fortin. »

Ce phénomène s'explique par le fait que le vieillissement ne fait pas que réduire l'offre de main-d'œuvre, il en réduit aussi la demande. Moins les gens actifs sont nombreux, moins ils consomment, et moins la production est grande, moins les besoins en main-d'œuvre sont grands. Au Japon, la demande étant moins grande que l'offre, le chômage a donc augmenté en conséquence.



Professeur émérite au Département des sciences économiques de l'UQAM, Pierre Fortin est d'avis que la rareté de la main-d'œuvre est un phénomène qui est là pour rester.

Au Québec, la pénurie résulte plutôt de la reprise économique en cours depuis 2010. Comme ailleurs en Amérique, le Québec a atteint un niveau de chômage très bas, du jamais vu depuis le milieu des années 1970. L'écart de 2 à 5 points qui nous a longtemps séparés de l'Ontario a pratiquement disparu. Au-delà du contexte économique favorable, le Québec récolte les fruits de deux importantes réformes, selon l'économiste de l'UQAM.

### L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET LA POLITIQUE FAMILIALE

« Les deux principaux coupables de la pénurie de main-d'œuvre sont la révolution éducative et la politique familiale, affirme M. Fortin. Le taux de diplomation postsecondaire des 25 à 64 ans a fortement augmenté au Québec depuis 60 ans. Nous sommes passés d'une société massivement sous-scolarisée en 1960, avec 71 % de sans-diplômes, à une société massivement scolarisée en 2018, avec 71 % de diplômés du postsecondaire. Or, le taux d'emploi est étroitement lié au niveau de scolarité atteint. Au Québec, comme partout au monde, plus on est scolarisé, plus on est actif, moins on chôme et mieux on est rémunéré. »

La politique familiale adoptée à la fin des années 1990 est l'autre facteur qui a joué en faisant exploser le taux d'activité féminin. La mise en place de services de garde à l'enfance à tarif modique a incité des dizaines de milliers de jeunes Québécoises de plus à entrer dans la population active et à y trouver des emplois stables en conciliant famille et travail à moindre coût.

### URGENCE D'AGIR

Ce nouveau phénomène que les projections démographiques avaient identifié n'est pas pris à la légère par le gouvernement de François Legault. À peine trois mois après sa nomination, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale lançait une Grande corvée dans le but d'écouter et d'outiller les entreprises touchées par la rareté de personnel.

« Il y a une urgence d'agir pour éviter que des entreprises doivent refuser des contrats, fermer leurs portes ou faire des mises à pied parce qu'elles ne sont pas capables de livrer faute de ressources humaines, explique-t-il. Avec la Grande Corvée, on a instauré une nouvelle approche au sein du ministère. Avant, on recevait les chercheurs d'emplois; maintenant, on va au-devant des entreprises qui cherchent des employés. C'est un changement de culture total. »

**« Il y a une urgence d'agir pour éviter que des entreprises doivent refuser des contrats, fermer leurs portes ou faire des mises à pied parce qu'elles ne sont pas capables de livrer faute de ressources humaines. »**



Jean Boulet  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

À ce jour, les 220 conseillères et conseillers en entreprise du ministère du Travail ont pris contact avec plus de 10 500 entreprises dans les 17 régions du Québec. De ce nombre, 5 500 d'entre elles ont été sondées et 2 000 ont été rencontrées sur une base individuelle, afin d'établir un diagnostic de leurs besoins et les aider dans leur recrutement.

Devant cette pénurie de main-d'œuvre structurelle plutôt que conjoncturelle, quels gestes cibler pour amortir l'impact à court, moyen et long terme dans le contexte où le taux d'emploi du Québec figure présentement parmi les plus élevés des pays de l'OCDE?

Le plan d'action du ministre Boulet s'articule autour de quatre principaux axes : l'intégration, la formation, l'accueil des immigrants et l'augmentation de la productivité des entreprises.

### L'INTÉGRATION DE TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE ACTIVE

L'intégration des travailleurs expérimentés est le gain le plus facile à faire à court terme. Différents crédits d'impôt pour inciter ces travailleurs à prolonger leur carrière ou à retourner sur le marché du travail ont d'ailleurs récemment été annoncés.

« Si on avait le même taux d'emploi chez les personnes âgées de 60 à 69 ans que celui de l'Ontario, nous aurions 89 000 personnes de plus sur le marché du travail, explique le ministre. C'est un bassin de main-d'œuvre important qui est nettement sous-représenté. » ►

L'intégration des personnes en situation de handicap est une autre cible ministérielle. Ce bassin de 650 000 personnes fait l'objet d'une stratégie particulière pour l'intégration et le maintien en emploi assortie de diverses subventions. L'intégration des autochtones et des personnes judiciairisées est aussi dans la mire.

### FORMATION, FORMATION, FORMATION

Si la formation des travailleurs en entreprise est plus que jamais essentielle, la formation des jeunes l'est tout autant. « Les jeunes sur les bancs d'école représentent 52 % des besoins en main-d'œuvre au cours des 10 prochaines années. Nous travaillons sur une campagne de valorisation des métiers d'avenir, raconte le ministre. Pour ce faire, il travaille avec la Commission des partenaires du marché du travail pour bien identifier les compétences du futur afin d'assurer un meilleur arrimage entre les besoins futurs et la formation actuelle. »

**« Cet écart important ne signifie pas qu'il faut travailler plus, il faut plutôt travailler mieux. Il faut être plus productif et pour cela, ça passe par l'innovation, la robotisation, l'intelligence artificielle, les nouveaux équipements et les nouvelles machines. L'objectif n'est pas de remplacer la main-d'œuvre, mais de l'assister. » - M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

### L'APPORT DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Les travailleurs étrangers présentent une autre avenue pour combler nos besoins en main-d'œuvre. « C'est l'une des options, mais ce n'est pas la seule », précise M. Boulet qui estime que les travailleurs immigrants répondront à l'équivalent de 20 % des besoins de main-d'œuvre au cours des 10 prochaines années.

À cette fin, le ministre croit beaucoup aux missions de recrutement à l'étranger comme celle à laquelle il a participé en France en juin dernier avec les représentants de 115 entreprises provenant de 16 des 17 régions du Québec. Depuis 2008, les journées Québec rassemblent des entreprises à la recherche de talents à l'international et des travailleurs qualifiés qui souhaitent relever de nouveaux défis chez nous. Leur succès est tel qu'elles s'étendent maintenant à d'autres territoires comme le Maroc.

« C'est une façon très efficace de rencontrer de futurs travailleurs et de vraiment arrimer les compétences avec les besoins, ajoute-t-il en prenant soin d'inclure son collègue de l'Immigration dans cette démarche. Avec le

système Arrima qui sera bientôt en service, les représentants de nos deux ministères vont travailler ensemble pour arrimer compétences et besoins, pas juste à Montréal, mais partout au Québec. »

### AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ

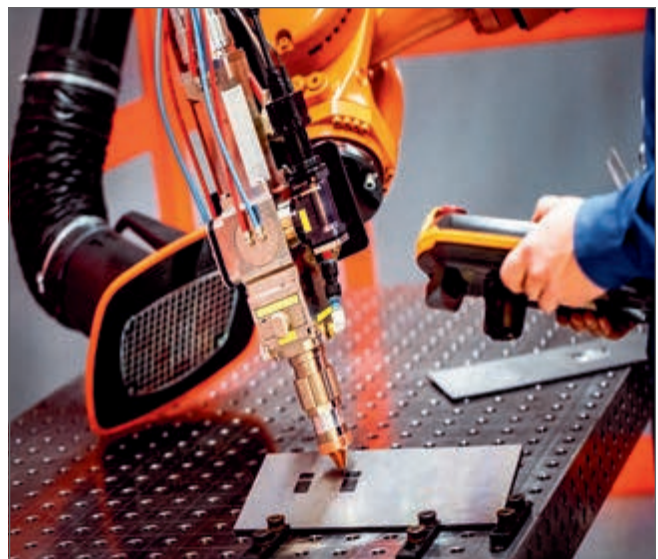
Le gouvernement compte aussi s'attaquer à la productivité des entreprises québécoises. Si l'on se compare au Canada ou aux pays de l'OCDE, le Québec enregistre un faible taux de productivité. La valeur de l'heure travaillée au Québec est de 60,15 \$ alors qu'elle est à 66,75 \$ en Ontario.

« Cet écart important ne signifie pas qu'il faut travailler plus, il faut plutôt travailler mieux. Il faut être plus productif et pour cela, ça passe par l'innovation, la robotisation, l'intelligence artificielle, les nouveaux équipements et les nouvelles machines, poursuit M. Boulet. L'objectif n'est pas de remplacer la main-d'œuvre, mais de l'assister. »

Dans cette perspective, le ministère du Travail collaborera de près avec la grappe industrielle en intelligence artificielle pour fournir de l'expertise aux entreprises. Une cinquantaine de spécialistes en intelligence artificielle seront formés pour soutenir les entreprises et les travailleurs.

« Il faut démocratiser l'intelligence artificielle. Il faut ramener ça sur le plancher des vaches pour que les gens comprennent ce que ça peut leur apporter. L'objectif est d'accroître notre niveau d'intelligence numérique afin que les entreprises amorcent ce virage essentiel pour augmenter leur productivité et leur compétitivité. »

L'augmentation de la productivité est fondamentale pour le ministre. « C'est une façon gagnante de contrer la pénurie parce qu'en accroissant ta productivité, tu génères une richesse additionnelle, tu élimines les tâches souvent répétitives pour offrir des tâches à plus grande valeur ajoutée aux employés. Ceci sans oublier qu'en augmentant tes revenus, tu crées de nouveaux emplois bien rémunérés et de qualité. » ■



# Ici, on récupère

Travaillons ensemble pour sauver la planète



## SOGHU.COM

Inscription en ligne **rapide** - Bonus d'inscription de **100\$**

**Compensation financière** pour les filtres récupérés

**1-877-987-6448**



Enregistrez-vous dès maintenant comme **point de dépôt\*** officiel de la  **SOGHU**  
SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES

*\*Les points de dépôt sont des établissements enregistrés auprès de la Société de Gestion des Huiles Usagées (SOGHU) pour recevoir gratuitement l'huile, l'antigel, leurs contenants, les aérosols et les filtres des petits générateurs de leur région.*

# JEUNES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

## LA FQM CRÉE UN COMITÉ JEUNESSE

Soucieuse de faire davantage de place aux jeunes élus-es municipaux et de préparer la relève, la FQM crée un nouveau comité dédié spécifiquement aux moins de 35 ans. Un financement de 100 000 \$ sur deux ans vient d'être approuvé par le Secrétariat à la jeunesse afin de mettre en œuvre un plan d'action pour attirer plus de jeunes dans le monde municipal.

La volonté de mettre en place un comité jeunesse s'inscrit dans la continuité des travaux de la Stratégie jeunesse en milieu municipal. À la suite d'une recommandation adoptée par le conseil d'administration en août 2018, une demande de partenariat avec le Secrétariat à la jeunesse a été élaborée et les discussions ont été fructueuses.

« Lorsque les représentants de la FQM sont venus me rencontrer pour me présenter le projet, j'ai été immédiatement emballé, se rappelle l'adjoint parlementaire du premier ministre à la Jeunesse et député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin. Je les ai invités à créer une aile jeunesse et à regrouper toute l'énergie jeunesse, notamment celle en milieu rural. On a de jeunes maires et mairesses incroyables capables d'occuper l'espace public et de faire des demandes au nom de la FQM. C'est une force incroyable pour une organisation. »

Le député de 27 ans s'est donné comme objectif personnel d'augmenter les candidatures jeunesse à la prochaine élection municipale de 2021. « Avec un comité jeunesse comme celui de la FQM, on est capable de faire de



Ardent défenseur des régions du Québec, l'adjoint parlementaire du premier ministre à la Jeunesse et député de Beauce-Sud, Samuel Poulin, s'est donné comme objectif personnel d'augmenter le nombre de candidatures jeunesse lors de la prochaine élection municipale en 2021.

la sensibilisation et de la mobilisation à l'instar des actions posées auprès des femmes lors de la dernière élection et qui ont connu du succès. Je veux qu'on fasse la même chose auprès des jeunes et ça commence maintenant! »

« Grâce à cette entente, la FQM pourra intervenir activement sur la mobilisation des jeunes, assure le président de la FQM, M. Jacques Demers. Un comité jeunesse paritaire réunissant de jeunes élus-es provenant de différentes régions du Québec sera prochainement créé. Il aura pour mandat de bâtir un plan d'action pour rassembler les jeunes élus-es municipaux des régions afin d'offrir un accompagnement aux MRC et aux municipalités en matière de mobilisation et de conseil pour mieux comprendre les besoins et les intérêts des jeunes dans les municipalités. »

« Novembre 2021 va arriver très rapidement! Je veux qu'on envoie un signal fort à l'effet qu'il y a de la place en politique municipale pour les jeunes, ajoute M. Poulin en interpellant aussi le Directeur général des élections afin qu'il prenne à bras-le-corps la séduction des jeunes pour

**« Nous allons investir 7,5 millions de dollars sur cinq ans afin d'embaucher une ressource à temps plein dans chacune des MRC dont l'unique mandat sera de travailler à attirer des jeunes sur leur territoire », explique M. Poulin.**

la prochaine élection municipale. Il faut faire connaître ces jeunes qui ont un impact dans leur communauté, leur donner de la place et leur montrer comment le travail de conseiller ou de maire est valorisant et passionnant. »

L'adjoint parlementaire du premier ministre prépare également un nouveau pacte sur la jeunesse. « Au cours des prochains mois, je lancerai une nouvelle stratégie dans laquelle il y aura un axe très important sur la citoyenneté et l'implication citoyenne, a-t-il révélé. Je veux des projets concrets et je veux travailler avec la FQM pour que non seulement il y ait plus de candidatures jeunesse, mais aussi pour que les jeunes sortent davantage voter. Le taux de participation aux élections municipales est trop bas alors que c'est le palier le plus près de la population. Comme jeune, je veux relever ce défi. Plus il y aura de jeunes élus-es en bas de 35 ans, plus il y aura de jeunes qui auront envie d'aller voter. »

Lorsque l'on parle de candidatures jeunesse, le député de Beauce-Sud souhaite aussi que la répartition soit équitable entre les jeunes femmes et les jeunes hommes. « On en veut des femmes en politique! Non seulement elles déteignent sur les autres femmes, mais elles amènent aussi leur chum, leurs enfants et toute la famille à s'impliquer. Elles sont capables de fédérer énormément, c'est très emballant! »

### FAVORISER LE RETOUR DES JEUNES EN RÉGION

Pour augmenter le nombre de jeunes en politique municipale dans les régions, il faut aussi prioriser les actions qui favorisent l'établissement de nouvelles familles en région. Pour ce faire, le gouvernement a prévu des sommes supplémentaires pour le programme Place aux jeunes dans le cadre du dernier budget.

« Nous allons investir 7,5 millions de dollars sur cinq ans afin d'embaucher une ressource à temps plein dans chacune des MRC dont l'unique mandat sera de travailler à attirer des jeunes sur leur territoire, explique M. Poulin. Cette personne sera chargée d'encadrer la venue de nouvelles familles en faisant le nécessaire pour bien les accueillir, en trouvant des places en garderie ou à l'école par exemple. »

La conciliation famille-travail se passe beaucoup en région selon le jeune député issu d'une famille d'entrepreneurs de la Beauce. « La qualité de vie en région est exceptionnelle. Tu passes moins de temps dans la circulation donc plus de temps avec ta famille. Tu as accès à des installations sportives, des terrains de soccer ou des patinoires, à proximité, sans être soumis à des horaires rigides. Il y a une vie communautaire différente de la ville qui est très enrichissante. Oui, il y a un momentum pour un retour des jeunes en région, à la condition qu'ils aient accès à un emploi à la hauteur de leurs aspirations et de leur formation. »

« La FQM, c'est comme une lanterne qui est toujours allumée pour nous rappeler de nous occuper de la ruralité. » - Samuel Poulin, adjoint parlementaire du premier ministre à la Jeunesse et député de Beauce-Sud

« Je suis un ardent défenseur des régions du Québec, assure celui qui a été attaché de presse de François Legault avant d'être élu député de la CAQ le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Si je suis venu en politique, c'est notamment pour que la ruralité puisse avoir une voix au gouvernement. Les régions méritent des projets à l'image de ceux qui se font dans les grands centres. En plus des infrastructures, il faut investir dans la santé et l'éducation en région pour que les gens, qu'ils soient en Abitibi ou au centre-ville de Montréal, aient accès aux mêmes services. »

« La FQM est le reflet des préoccupations des régions et de la ruralité. Elle est un partenaire de premier plan dans plusieurs dossiers comme celui de la couverture cellulaire et Internet à haute vitesse, deux enjeux qui touchent énormément les jeunes pouvant favoriser leur retour en région. La FQM, c'est comme une lanterne qui est toujours allumée pour nous rappeler de nous occuper de la ruralité », conclut M. Poulin. ■



Les 11 Réseaux BIBLIO régionaux soutiennent les efforts de plus de 741 municipalités à travers le Québec afin d'offrir un service de bibliothèque de grande qualité à 1,3 million de résidents qui peuvent accéder à une importante collection de livres, de livres numériques et d'autres ressources. Par son adhésion, la municipalité profite d'importantes économies d'échelle et de l'expertise d'une équipe professionnelle et technique qui est toujours à sa disposition.

## [ LA FORCE D'UN RÉSEAU ]



**290 000**  
ABONNÉS  
OUVERTS D'ESPRIT

**12 000**  
PRÊTS DE LIVRES  
PAR JOUR  
ON SE COÛCHE  
MOINS NIAISEUX!

**+ de 5 millions**  
DE LIVRES  
ÇA REDONNE CONFIANCE  
EN L'HUMANITÉ

Verrez nous rencontrer  
Stand no 911  
au Salon des partenaires du congrès

# DÉVELOPPEMENT LOCAL BIENTÔT UNE SIGNATURE COMMUNE

Dans la foulée de l'adoption de la déclaration commune sur les services de développement par l'Assemblée des MRC au début juin, la Table sur le développement local et régional de la FQM s'active pour donner suite aux engagements contractés.

La création d'une identification visuelle commune pour représenter les services de développement des MRC fait partie de ses priorités. À la suite du 4<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional où les élus-es et les directeurs généraux ont été invités à soumettre des idées quant au nom que pourrait porter le réseau, plusieurs propositions intéressantes ont retenu l'attention des membres de la Table.

Bien que différentes, les propositions faisaient globalement référence au principe de réseau, d'aide, de soutien ou d'accès aux services. Les membres proposeront prochainement une image visuelle qu'ils développent avec l'équipe des communications de la FQM.

**« Nous serons alors mieux positionnés afin que le gouvernement reconnaisse réellement les MRC comme des partenaires privilégiés du développement. »  
- Nadia Minassian**

L'idée d'avoir une signature commune découle du fait que depuis l'abolition des CLD en 2015, plusieurs sont d'avis qu'il n'y a plus de service de soutien à l'entrepreneuriat offert localement. Environ la moitié des MRC a intégré dans son offre les services anciennement fournis par le CLD alors que l'autre moitié



Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé et présidente de la Table sur le développement local et régional.

a continué à mandater un organisme autonome pour s'en occuper. Avec une signature commune, les gens pourront mieux s'y retrouver et les MRC seront mieux positionnées pour devenir des acteurs privilégiés du développement économique local auprès du gouvernement.

## EN ATTENDANT LE DÉVOILEMENT DE LA SIGNATURE...

De leur côté, les MRC sont invitées à adopter une résolution pour adhérer à la déclaration commune de services et s'engager formellement dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat.

Cette déclaration de service peut se comparer à la mission d'une entreprise dont le but est de définir sa raison d'être. Pour les MRC, elle permet de dégager une vision commune concernant les services de développement à offrir sur leur territoire. Elle permettra aussi de créer un réseau afin d'assurer la promotion des services de développement et en accroître leur notoriété.

Une fois la résolution adoptée, les MRC recevront le sceau de la FQM et seront libres d'adopter la signature visuelle commune. Les avantages qu'elle présente devraient toutefois les inciter à y adhérer puisqu'elle facilitera l'identification et l'accessibilité des services et contribuera à accroître la notoriété des organismes voués au développement économique du territoire.

La présidente de la Table sur le développement local et régional, M<sup>me</sup> Nadia Minassian, souhaite l'adhésion d'un maximum de MRC à cette signature commune bien que ce soit sur une base volontaire. « Nous serons alors mieux positionnés afin que le gouvernement reconnaisse réellement les MRC comme des partenaires privilégiés du développement et que cette reconnaissance se traduise concrètement dans les agissements des ministères et organismes de manière à assurer la cohérence des actions. » ■



Votre personnel de gestionnaires et de cadres municipaux est-il membre du

# plus important regroupement de professionnels de la gestion municipale au Québec ?

PLUS DE 1100 MEMBRES PROVENANT  
DE PRÈS DE 850 MUNICIPALITÉS

- Formation en ligne | *Certificat Directeur municipal agréé (DMA)*
- Activités de perfectionnement en salle offertes en régions
- Webinaires et capsules vidéo
- Documents de référence (outils, modèles, fiches pratiques...)
- Représentation technique au sein de plusieurs comités gouvernementaux
- Gage de professionnalisme et de saines pratiques



**ADMQ**  
STIMULER L'EXCELLENCE

1939 | 2019  
Association des  
directeurs municipaux  
du Québec

[admq.qc.ca](http://admq.qc.ca) 418 647-4518

**FORMER. INFORMER. PERFORMER.**

**SALON  
AFFAIRES  
MUNICIPALES  
2019**

présenté par  
**Hydro  
Québec**

**35  
ANS**

**26 et 27  
SEPTEMBRE 2019**  
CENTRE DES CONGRÈS  
DE QUÉBEC

Réservé  
exclusivement aux  
élus-es municipaux

**200 EXPOSANTS**

**Le plus grand rendez-vous  
dédié aux approvisionnements  
municipaux au Québec!**

[fqm.ca/salon](http://fqm.ca/salon)

 **FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

# RÉFORME ÉLECTORALE : LE POIDS DES RÉGIONS AVANT TOUT

Le maintien du poids politique des régions et la proximité du député comme représentant effectif des citoyens sont des conditions incontournables d'une réforme du mode de scrutin acceptable pour les régions. C'est la position que défendra vigoureusement la FQM dans le cadre de la réforme promise par le gouvernement Legault.

Dans une lettre publiée dans *Le Devoir* en avril dernier, le président de la FQM, M. Jacques Demers, a bien fait valoir le point de vue des régions en vue de cette réforme majeure. « Toute proposition de réforme du mode de scrutin ne pourra pas s'appuyer uniquement sur le principe de la représentation proportionnelle du vote, puisque cela ne fera qu'accroître la perte d'influence des régions et le sentiment, déjà largement répandu à l'extérieur de Montréal et de Québec, de ne pas être entendus par nos gouvernements. »

Le Québec est une nation complexe. En plus d'un vaste territoire, il possède une faible population et une minorité anglophone importante parmi une majorité francophone, elle-même minoritaire en Amérique. L'attractivité de quelques grandes villes et la diminution du poids démographique des régions s'ajoutent à cette complexité. Aussi, si les tendances migratoires se poursuivent et que notre système d'immigration n'arrive toujours pas à attirer les nouveaux citoyens en région, le Québec risque de perdre une partie de son identité liée à son histoire et à la façon dont il habite son territoire.

« Il est essentiel que la représentation des territoires ne se limite pas au nombre de députés, mais aussi aux conditions d'exercice de leur mandat. Déjà, l'étendue de certaines circonscriptions rend difficiles les échanges entre les députés et leur population, et il ne faudrait pas qu'un nouveau type de découpage complique davantage la situation », ajoute le président de la FQM.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale cet automne et à l'adopter à temps pour que l'élection de 2022 se tienne en vertu d'un nouveau mode de scrutin.

Différents scénarios sont présentement à l'étude. Le modèle le plus souvent évoqué est le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire régional qui propose que 60 % des 125 sièges de l'Assemblée nationale soient réservés à des députés représentant des circonscriptions. Les autres sièges de l'Assemblée nationale, au nombre de 50, seraient des sièges dits de compensation, c'est-à-dire qu'ils seraient distribués en fonction du pourcentage de votes obtenus par chaque parti politique.

### UN ENJEU POLITIQUE QUI TRAVERSE LE TEMPS

La réforme du mode de scrutin est un enjeu qui préoccupe la classe politique depuis des décennies. Depuis plus de quarante ans, les gouvernements en place, tous partis confondus, ont placé en tête de liste de leurs priorités politiques celle de modifier le système du processus électoral. Déjà en 1984, René Lévesque s'était engagé en ce sens. Les propositions n'ont jamais donné lieu à de véritables consensus jusqu'à maintenant.

Une étape décisive vers la réforme a cependant été franchie au printemps 2019 lors de l'adoption à l'unanimité d'une motion présentée par le député de Québec Solidaire, Sol Zanetti, conjointement avec la ministre responsable de la Réforme électorale, M<sup>me</sup> Sonia Lebel, et les députés Harold Lebel et Catherine Fournier. L'ensemble des élus-es, y compris les libéraux présents, ont voté en faveur de la motion par laquelle ils s'engagent à mettre en place un nouveau mode de scrutin mixte compensatoire avec listes régionales, qui permettrait de faire correspondre le pourcentage de voix avec le pourcentage de sièges.

Le Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN) milite depuis 20 ans pour une réforme du mode de scrutin au Québec. Au printemps 2016, il avait initié une démarche transpartisane qui a conduit à la signature historique d'une entente entre les chefs des partis d'opposition en mai 2018, dans laquelle ils se sont engagés à travailler de concert pour déposer un projet de loi d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le MDN accueille très positivement la position de la FQM à l'égard de la nécessité de préserver le poids politique des régions. Pour le président de l'organisme, M. Jean-Pierre Charbonneau, il s'agit « d'une ouverture importante de la FQM qui se présente maintenant comme un acteur positif du changement. »



Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

« Il est convenu par l'ensemble des partis politiques que le poids politique des régions doit être préservé et qu'aucune région ne devrait se voir retirer de sièges dans le cadre de cette réforme, soutient M. Charbonneau. Nous croyons par ailleurs que la réforme qui sera proposée assurera une meilleure représentation de la volonté populaire exprimée dans chacune des régions et permettra un meilleur accès qu'actuellement aux représentants élus, de par le fait qu'il y aura à la fois des députés de circonscriptions et des députés régionaux de compensation qui seront issus de partis différents. »

« C'est avec la conviction qu'il n'existe pas de système électoral idéal, et que tous les modes de scrutin sont perfectibles, que les propositions devront être analysées, a soutenu le président de la FQM. S'il est vrai que notre société veut améliorer le caractère démocratique de ses institutions, cela ne doit pas se faire sans une réflexion approfondie des conséquences sur le Québec d'aujourd'hui et surtout celui de demain. »

Le train de la réforme électorale est en marche et le MDN compte mettre de la pression pour que le gouvernement ne ralentisse pas la cadence. Une grande réflexion portant sur le système électoral sera très certainement au cœur du menu législatif de la prochaine session parlementaire.

Les premiers échanges avec la ministre responsable de la Réforme électorale ont été caractérisés par une grande écoute et une grande ouverture, ce qui est prometteur pour la suite. À titre de porte-parole des régions, la FQM entend participer activement à ce débat déterminant pour l'avenir du Québec et faire valoir le point de vue des 1000 municipalités locales et régionales qu'elle représente. ■

**NOTRE CABINET**    **MUNICIPAL**  
**UNE FORCE COLLECTIVE**    **TRAVAIL**  
**ENVIRONNEMENT**  
**LITIGE**

| dhcavocats.ca |
DHC
514 331-5010

— AVOCATS —

# LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX À L'HEURE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

« Les changements climatiques sont bel et bien là, et les municipalités doivent se prémunir contre des événements météorologiques qui étaient inhabituels et imprévus à l'époque où l'on a construit les infrastructures municipales. Ce que l'on estimait improbable devient maintenant commun. On ne peut plus penser que ça n'arrivera pas. »

Directeur de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), M. Claude Villeneuve est catégorique. « Si on ne peut plus penser que des catastrophes liées aux changements climatiques n'arriveront pas, ça signifie que l'on pense qu'elles peuvent survenir. Alors, pourquoi ne pas s'équiper pour réduire l'impact si le pire arrive? »

Les changements climatiques sont souvent synonymes de météos extrêmes. Au Québec, ils pourraient se traduire par une hausse de la fréquence des précipitations abondantes, un accroissement de la fréquence des épisodes de pluies verglaçantes ainsi que des inondations plus fréquentes ou des périodes de sécheresse. Ils signifient une hausse du risque de catastrophes naturelles.

Selon le professeur de l'UQAC, les municipalités ont des responsabilités à l'égard des changements climatiques. En plus d'être exemplaires en réduisant leur propre empreinte écologique, elles ont le devoir de réduire les probabilités que des impacts affectent la population.

Canada

**FCM** FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

## PLAN DE GESTION DES ACTIFS

Pour ce faire, elles devraient avoir une évaluation des vulnérabilités et de la gravité des impacts inhérents aux changements climatiques sur leur territoire ainsi qu'un état de leurs actifs municipaux. De là l'importance pour une municipalité d'avoir un plan de gestion des actifs rigoureux et mis à jour régulièrement. Au Québec, plusieurs petites et moyennes municipalités n'ont ni inventaire de leurs actifs ni plan de gestion.

Une campagne visant à sensibiliser les municipalités à l'effet d'avoir un bon plan de gestion des actifs est en cours. En collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), la FQM a mis en place le Programme sur la gestion des actifs municipaux qui vise à outiller les municipalités afin qu'elles conçoivent leur propre plan. Les municipalités de cinq MRC y participent. Le programme d'un an pourrait s'étendre à d'autres municipalités si les résultats et le financement s'avèrent positifs.

## OBLIGATOIRE DANS D'AUTRES PROVINCES

Si la gestion des actifs est encore loin des préoccupations quotidiennes de plusieurs petites et moyennes municipalités québécoises, il en est tout autrement dans certaines provinces canadiennes.

En juillet 2017, le Nouveau-Brunswick est devenu la première province canadienne à obliger les municipalités à se doter d'un plan de gestion des actifs municipaux.

Les municipalités ont eu un an pour concevoir leur plan de gestion. Pour les accompagner, le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a publié un *Guide sur la planification de la gestion des actifs pour les administrations locales* qui détaille clairement les exigences minimales requises en neuf points. Les associations municipales, comme l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, ont offert des programmes de formation et du soutien technique avec le concours de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).



Les municipalités ont des responsabilités à l'égard des changements climatiques selon le directeur de la Chaire en éco-conseil, M. Claude Villeneuve. En plus d'être exemplaires en réduisant leur propre empreinte écologique, elles ont le devoir de réduire les impacts qui pourraient affecter la population.

« Les municipalités n'ont pas eu leur mot à dire, se rappelle le responsable des services aux membres de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, M. Marcel Vienneau. L'obligation a été imposée à toutes les municipalités sans considération pour leur taille. L'objectif du gouvernement n'était cependant pas de rendre toutes les municipalités au niveau 5 sur l'échelle de préparation de la FCM. Le but, c'était de les faire avancer et ça a fonctionné! »

En Ontario, une démarche semblable a été entreprise en janvier 2018. Les municipalités avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour se doter d'une politique de gestion stratégique des actifs. La démarche s'échelonna sur une durée de cinq ans. En juillet 2021, elles devront avoir complété un plan de gestion des actifs considérés comme essentiels (routes, ponts et ponceaux, aqueduc, systèmes de gestion des eaux usées et des eaux pluviales). Le plan de gestion complet devra être terminé pour 2024.

### DES DÉLAIS JUGÉS TROP COURTS

La pire contrainte que les municipalités néobrunswickoises ont dû affronter afin de se conformer à cette exigence a été le temps. « Les municipalités

ont des ressources humaines et financières limitées, mais par-dessus tout, elles manquent de temps, remarque M. Vienneau. Les deux premiers aspects peuvent toujours se régler avec des programmes de financement, mais pas le temps! »

Même si les délais ont été courts, Marcel Vienneau juge que cette exigence a été une bonne décision. « Il fallait commencer tôt considérant les ressources de la province. L'avantage, c'est que ça a créé des occasions de partage de connaissances et un réseautage qui est beaucoup plus solide parce que les municipalités de même taille peuvent maintenant s'entraider, ce qui n'était pas le cas auparavant. »

### À L'HEURE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Parmi les exigences minimales requises par le Nouveau-Brunswick, les municipalités ont eu l'obligation de cerner les risques liés aux changements climatiques. *Afin que l'infrastructure ne soit pas considérablement endommagée par les événements extrêmes, il est important que les actifs municipaux soient adaptés pour résister aux conditions climatiques futures,* précise le guide d'implantation.

**« Il fallait commencer tôt considérant les ressources de la province. L'avantage, c'est que ça a créé des occasions de partage de connaissances et un réseautage qui est beaucoup plus solide parce que les municipalités de même taille peuvent maintenant s'entraider, ce qui n'était pas le cas auparavant. »**

Pour ce faire, les municipalités ont dû s'assurer de prendre en considération les conséquences des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes dans l'ensemble des évaluations et des décisions relatives au cycle de vie de l'infrastructure, notamment dans la conception des projets, leur construction, leur exploitation ainsi que leur entretien. ►

**Droit municipal, litige, actions collectives,  
droit du travail, fiscalité municipale et expropriation,  
droit de la construction et louage résidentiel.**



Une équipe de professionnels  
du droit à votre service.

Visitez-nous à [municonseil.com](http://municonseil.com)  
et commençons dès maintenant  
le travail avec vous.

514 954 0440  
[info@municonseil.com](mailto:info@municonseil.com)



Dans l'évaluation des risques, elles ont également eu comme obligation de bien distinguer les actifs essentiels par rapport aux actifs de grande valeur. Les premiers désignent les actifs utilisés pour fournir des services essentiels tels que les services de protection, de transport et d'hygiène de l'environnement. Les actifs de grande valeur, quant à eux, sont ceux qui ne sont pas considérés comme indispensables à la prestation des services essentiels.



Le responsable des services aux membres de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, Marcel Vienneau, sera l'un des conférenciers invités par la FQM dans le cadre du Séminaire sur la gestion des actifs à l'heure des changements climatiques qui se tiendra les 7 et 8 novembre 2019 à Québec.

### BIENTÔT OBLIGATOIRE AU QUÉBEC?

Pour celui qui fut maire de la municipalité d'Austin de 1979 à 1994, président de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales de 1985 à 1994 ainsi que président de la commission d'enquête sur les inondations de 1996 dans la région de Saguenay, l'ingénieur M. Roger Nicolet est d'avis que les municipalités québécoises devraient également être tenues d'avoir un plan de gestion de leurs actifs.

« Ça devrait être écrit en lettre d'or, dit-il en spécifiant que l'idée est excellente dans la mesure où les règles sont raisonnables, bien sûr. Il faut un plan de suivi qui oblige les municipalités à avoir un inventaire de leurs actifs prioritaires à jour et de vérifier périodiquement les risques auxquelles elles sont assujetties. Elles doivent identifier les équipements qu'elles veulent conserver et surtout corriger les politiques d'entretien en conséquence. »

« C'est au cœur des problèmes que nous avons vécus ce printemps, poursuit-il. Les municipalités devraient être tenues de faire une hiérarchie des risques sur leur territoire et se concentrer sur ce qui est véritablement urgent et important selon le degré de dangerosité pour la vie des gens. »

Selon M. Nicolet, les inondations sont probablement l'exemple le plus probant où chaque municipalité devrait revoir la planification de son territoire en matière de gestion des crues. En ce sens, il salue la décision

du gouvernement qui a créé une zone d'intervention spéciale et lancé une réflexion sur l'aménagement du territoire.

### PRIORITÉ À LA GESTION DES EAUX

Le professeur Claude Villeneuve de l'UQAC abonde dans le même sens. La gestion des eaux est prioritaire dans un contexte de changements climatiques. Des événements comme des pluies extrêmes peuvent être particulièrement dommageables pour les infrastructures telles que les ponceaux, les réseaux d'égout pluvial, les installations de traitement des eaux usées et les systèmes de distribution de l'eau potable.

« Tout ce qui concerne l'eau, l'eau souterraine, l'eau potable et l'eau de surface, est le cœur des éléments qu'il faut intégrer aux changements climatiques, assure-t-il en donnant l'exemple de la valeur que peut perdre une résidence en cas de pénurie d'eau. À l'inverse, les excès d'eau doivent aussi être gérés en prenant en considération la protection des milieux humides. Il faut des plaines de débordement pour que les crues puissent s'étaler sans rien détruire. D'ailleurs, les milieux humides qui restent constituent souvent ces plaines de débordement. »

Les changements climatiques auront aussi un impact sur le réseau routier. Les cycles de gel et de dégel étant plus nombreux chaque hiver, les routes se dégradent plus rapidement. « Si on continue à construire nos routes de la même façon, on va se retrouver avec les mêmes problèmes, constate M. Villeneuve. Lorsque l'on refait des routes, il faut prévoir les impacts des changements climatiques. Par exemple, si on refait une route avec un ponceau, il faut grossir la conduite de 15 %, ce qui coûte aussi 15 % plus cher. Mais ça demeure moins dispendieux que de refaire la route tous les trois ans. »

Dans ce contexte, la planification de la gestion des actifs permet à une municipalité de prendre des décisions plus éclairées, de mieux gérer les risques et de réduire les coûts au fil du temps. Rien ne sert d'attendre que la mesure soit obligatoire pour commencer, d'autant plus qu'il risque d'être trop tard lorsque les impacts des changements climatiques se manifesteront. ■

## À l'heure des changements climatiques : un séminaire sur la gestion des actifs aura lieu les 7 et 8 novembre 2019

Un séminaire sur la gestion des actifs à l'heure des changements climatiques est organisé cet automne dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux mené par la FQM, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités. Les 7 et 8 novembre, les élus-es, les directeurs généraux, les ingénieurs et les responsables des travaux publics sont invités à participer à cet événement qui réunira de réputés experts spécialisés dans chacune des familles d'actifs. Les participants pourront développer leurs compétences et participer à la création d'un réseau de collaboration entre municipalités. Plus de détails en allant au [fqm.ca](http://fqm.ca).

adjudication de  
contrats municipaux

législation  
environnementale

aménagement  
et urbanisme

éthique  
et déontologie

évaluation foncière  
et taxation

expropriation

## DES AVOCATS PASSIONNÉS À L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS

- Des solutions juridiques optimales
- Des partenaires incontournables de votre réussite

Faites équipe avec nous !

**DUNTON RAINVILLE**

AVOCATS et NOTAIRES

LA FORCE D'UNE PASSION

MONTREAL  
514 866-6743

LAVAL  
450 686-8683

LONGUEUIL  
450 672-4681

JOLIETTE  
450 759-8800

SAINT-JÉRÔME  
450 431-0705

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU  
450 358-5737

[duntonrainville.com](http://duntonrainville.com)

# PATRIMOINE : AIDE RÉCLAMÉE POUR LES MUNICIPALITÉS

Interpelée par les enjeux entourant la protection du patrimoine bâti et religieux, la FQM milite pour l'adoption d'une politique nationale afin d'assurer un meilleur accompagnement des municipalités quant à la préservation de leur richesse patrimoniale. Le dossier a été confié à M. Gaston Arcand, maire de Deschambault-Grondines, afin qu'il agisse en tant que porte-parole en matière de préservation du patrimoine.

La question de la préservation du patrimoine dans les municipalités a particulièrement retenu l'attention à la fin de 2018 à la suite de la démolition de la résidence René-Boileau, une maison patrimoniale de Chambly, qui a fait grand bruit. Devant cet enjeu de plus en plus préoccupant, les membres du comité exécutif de la FQM ont décidé de mettre le dossier entre les mains de M. Arcand au début de 2019.

Reconnu pour son engagement dans la cause de la préservation du patrimoine depuis de nombreuses années, M. Arcand est maire de Deschambault-Grondines, président des Fleurons du Québec et membre des conseils d'administration de l'Association des plus beaux villages du Québec et de la Fédération des Villages-relais.

## NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE NATIONALE SUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Considérant que la préservation du patrimoine est une responsabilité collective et non seulement municipale, la FQM est d'avis que le

gouvernement devrait élaborer une politique nationale sur la préservation du patrimoine afin d'assurer un meilleur accompagnement des municipalités.

« Cette politique devrait être accompagnée d'expertise et de soutien financier, surtout pour aider les plus petites municipalités à conserver leur patrimoine, affirme M. Arcand. Elle devrait aussi reconnaître le rôle déterminant de la MRC dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Cette reconnaissance devra impérativement être accompagnée de programmes dédiés aux municipalités et aux MRC. »

Des discussions ont été entamées avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Elles doivent se poursuivre en septembre.

Pour sa part, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a reconnu l'urgence d'agir pour protéger notre patrimoine bâti. Réagissant à la disparition de la maison Boileau, elle annonçait sur sa page Facebook le 25 novembre 2018, qu'elle travaillerait avec sa collègue des Affaires municipales « pour explorer toutes les solutions possibles afin d'assurer que le patrimoine soit une responsabilité collective, notamment celle de mettre en place un répertoire des biens patrimoniaux à risque. »

## LE MANQUE DE SOUPLESSE DANS LES RÈGLES

L'un des freins majeurs à la rénovation de bâtiments patrimoniaux, historiques et anciens est la mise aux normes qui coûte parfois si cher que de nombreux projets sont abandonnés. Les exigences des programmes de soutien financier sont également très contraignantes pour le choix des matériaux utilisés. L'imposition de recourir à des entrepreneurs et experts reconnus en restauration de bâtiments ancestraux est également problématique.

Des résidents de l'Île d'Orléans ont récemment dénoncé sur la place publique les longs délais et le zèle des fonctionnaires du MCC quant à leurs projets de construction ou de rénovation. Depuis l'adoption du nouveau Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans en 2017, la situation s'est empirée. Des dizaines de propriétaires se sont vu refuser ou modifier leur projet de rénovation et certains ont même reçu des amendes assez salées.

« Les règles sont extrêmement complexes avec le MCC, surtout en ce qui a trait à la mise aux normes des bâtiments anciens. Il faudrait pouvoir y ajouter de la souplesse afin de faciliter la conservation de notre patrimoine bâti », note le maire de Deschambault-Grondines en prenant soin de spécifier que cette souplesse ne doit nécessairement pas faire fi des responsabilités de chacun. »

## LE POUVOIR DE CITATION

La *Loi sur le patrimoine culturel*, en vigueur depuis 2012, confère aux municipalités le pouvoir de citer des bâtiments pour les protéger, au nom de l'intérêt collectif. En citant un bâtiment, la municipalité reconnaît formellement sa valeur patrimoniale. Elle assure la protection du bien et favorise sa transmission aux générations futures. Le bien patrimonial cité est inscrit au Registre du patrimoine culturel, ce qui contribue à sa mise en valeur auprès de la collectivité. Il empêche légalement sa destruction et le lieu peut alors profiter, à certaines conditions, de subventions gouvernementales pour la restauration.





MM. Gaston Arcand et Luc Noppen animeront un atelier politique sur la préservation du patrimoine lors du 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019.

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine urbain à l'Université du Québec à Montréal, M. Luc Noppen souhaite que le gouvernement donne plus de mordant à sa loi. Il demande qu'une pérennité encadre les règlements de citation.

« Il ne devrait pas être possible d'abolir un règlement de citation à moins de circonstances exceptionnelles, soutient-il. Le problème, c'est la péremption des mandats électoraux. Puisqu'un règlement de citation peut être abrogé, lorsqu'une nouvelle équipe municipale arrive au pouvoir elle peut décider de faire le contraire du prédécesseur et révoquer la citation. On ne devrait pas pouvoir jouer avec ça. »

« **NOS ÉGLISES SONT NOS CHÂTEAUX** »

M. Noppen travaille sur le patrimoine religieux du Québec depuis 1970. Il a d'abord longuement œuvré à caractériser l'architecture religieuse pour ensuite s'engager dans la conservation et la mise en valeur de ces monuments déterminants de l'héritage culturel québécois qu'il n'hésite pas à qualifier de châteaux.

« L'église est le bâtiment principal du village ou de la paroisse. Autrefois, les gens avaient mis en commun tous leurs moyens pour se doter d'un beau monument qui était le seul édifice où ils pouvaient tous se rassembler, relate-t-il. Aujourd'hui, même si les gens n'y vont plus pour y pratiquer le culte, ils tiennent quand même à ce patrimoine et veulent le conserver. »

La Chaire de recherche que dirige M. Noppen accompagne des municipalités dans la conversion des églises, une spécialité dont la demande est appelée à grandir. Sur les 2 800 églises que compte le Québec, 200 appartiennent aujourd'hui à des municipalités qui les ont converties à des fins communautaires.

« On cherche à bâtir des projets en essayant de mettre dans l'église tout ce qu'il n'y a pas dans le village. S'il n'y a pas de caisse populaire, de bureau de poste, de salle d'entraînement, de café, de bibliothèque ou de salle communautaire, on prend tous les usages souhaitables et on les met dans l'église, explique-t-il en ajoutant que ça peut même comprendre une ►

Stimuler la  
**Vitalité**  
c'est pas sorcier!



**La vitalité** *d'une municipalité*  
commence toujours  
par la **Créativité.**

Découvrez comment stimuler  
l'essor artistique, entrepreneurial  
et innovateur de vos citoyens.

C'est facile avec SymbiOdyssey.



Visitez-nous à [symbiodyssey.ca](http://symbiodyssey.ca)

garderie ou un mur d'escalade. On peut aussi continuer à y célébrer des mariages ou des funérailles, mais le lieu n'est plus uniquement réservé aux seuls catholiques pratiquants. Le but, c'est que tout le monde y trouve son compte! »

Il existe de magnifiques conversions réalisées partout à travers le Québec. « Il y a de très beaux exemples au Lac-Saint-Jean, en Abitibi et dans la région de Québec, affirme-t-il en s'emballant pour le projet de conversion de l'église de La Durantaye en centre multifonctionnel, dans la MRC de Bellechasse. Je pense aussi à l'École de cirque qui occupe depuis 2003 l'ancienne église Saint-Esprit, dans le Vieux-Limoilou à Québec et à d'autres projets où l'église a été transformée en bibliothèque comme à Asbestos. »

Le défi est de trouver le bon projet qui répondra aux besoins de la population et qui correspond à sa capacité de payer.

« Il faut se creuser les méninges, mais ces bâtiments sont là pour rester, assure M. Arcand en expliquant que la municipalité a commencé à défrayer les coûts de chauffage des deux bâtiments à l'hiver 2019 pour pallier le manque de ressources financières de la fabrique. La volonté ici n'est pas de faire des condos, mais de trouver une vocation communautaire. Le problème c'est qu'on ne peut pas faire des bibliothèques, des centres communautaires ou des écoles de cirque partout. »



La municipalité de Deschambault-Grondines, dans la MRC de Portneuf, compte 10 bâtiments classés et 6 cités. Construit en 1802, le Moulin de La Chevrotière est classé monument historique depuis 1976 et propriété de la municipalité depuis 1978.

« Une action importante sera d'adopter une résolution pour presser le gouvernement à s'impliquer davantage, à poser des gestes concrets et à reconnaître l'importance de conserver notre patrimoine bâti, indique le porte-parole de la FQM en matière de préservation du patrimoine. Il faut arrêter de s'indigner lorsqu'un bien patrimonial est détruit et donner les moyens nécessaires aux municipalités afin de préserver notre richesse collective. » ■

# droit à la qualité de l'environnement

La législation, la réglementation et les contrôles sont complexes.  
Laissez notre équipe de droit municipal vous conseiller.

**jolicœur  
lacasse**  
AVOCATS

jolicoeurlacasse.com

Québec	T 418	681	7007
Trois-Rivières	T 819	379	4331
Montréal	T 514	871	2800



**Marc-André Pâlin**  
Directeur général, ADMQ

Direction générale municipale

# Des centaines de postes à combler d'ici cinq ans

L'une des conséquences du vieillissement de la population est que davantage de postes seront à combler dans les prochaines années. Et nous parlons en connaissance de cause. Avec plus de 1 100 membres provenant de près de 850 municipalités du Québec, l'ADMQ constitue le plus important regroupement de professionnels de la gestion municipale au Québec.

Nous observons que les exigences entourant la fonction de directeur général municipal s'accroissent dans la foulée des nombreux changements législatifs et réglementaires des dernières années. Nous constatons aussi qu'il est désormais plus difficile de se maintenir à jour et que la fonction exige des compétences de plus en plus variées. En conséquence, il devient primordial, pour toutes les municipalités, de **prévoir un budget annuel dédié à la formation** afin d'accompagner les nouveaux directeurs généraux dès leur entrée en fonction, sans oublier le perfectionnement en continu des gestionnaires ayant plus d'expérience.

## Un défi énorme

Nos données démontrent l'ampleur du défi qui s'annonce. En fait, parmi les 1024 membres de l'ADMQ qui occupent des postes de directeurs généraux et secrétaires-trésoriers, **22% (soit 226 personnes) indiquent qu'ils prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années.** À cela s'ajoute le roulement de personnel qui représente, selon nos chiffres, **une centaine de nouveaux gestionnaires annuellement.** En tout, ce sont plus de 700 directeurs généraux et secrétaires-trésoriers qui quitteront leur poste pour la retraite ou pour une autre fonction d'ici les cinq prochaines années. C'est énorme!

Or, la fonction de directeur général municipal ne s'apprend pas sur les bancs d'école. Il n'existe aucun parcours académique qui mène à cette profession. Aucune formation collégiale ou universitaire ne permet à un candidat d'acquérir adéquatement les connaissances ou de développer les compétences requises pour exercer convenablement cette fonction. Certaines formations en administration, en comptabilité, en urbanisme, en ingénierie ou en droit, par exemple, sont utiles. Cependant, elles ne couvrent pas l'ensemble des compétences essentielles.

## Une solution unique

Dans ce contexte, le programme de formation en ligne, conçu et proposé par l'ADMQ et menant à la certification de *Directeur municipal agréé* (DMA), **s'impose comme le plus adapté et le plus complet des programmes existants.** Unique au Québec, il permet d'acquérir, en quelque 135 heures d'apprentissage<sup>1</sup>, toutes



les connaissances requises pour bien exercer cette fonction. Il s'agit de la seule formation permettant aux gestionnaires municipaux de développer ou de parfaire leurs connaissances dans tous les champs d'expertise reliés à leurs fonctions. Ce programme comprend six cours de certification et six cours de spécialisation<sup>2</sup> couvrant l'essentiel des sujets pour s'acquitter des tâches attribuées au directeur général et secrétaire-trésorier (DGST).

Un parcours fortement recommandé pour augmenter ses chances de décrocher l'un ou l'autre des 700 postes en gestion municipale qui seront à combler d'ici les cinq prochaines années.

*Serez-vous du nombre ?*

1. Peut varier selon le temps accordé à la recherche ainsi qu'aux compétences et expériences professionnelles de chacun.
2. Trois cours de spécialisation sont actuellement offerts. Les trois autres le seront d'ici la fin 2020.



# « FAUT PAS ÊTRE GÊNÉE DE PRENDRE NOTRE PLACE! »

« C'est une job passionnante. On défend les intérêts de nos concitoyens, et on apprend tous les jours. Ce n'est pas juste en disant qu'il faut être plus nombreuses qu'on va convaincre plus de femmes à se présenter. C'est en leur disant que le travail est captivant, qu'elles sont capables de se faire élire et qu'elles ont les qualités pour devenir de bonnes élues municipales que nous allons en convaincre davantage de faire le saut en politique. »

Première préfète élue au suffrage universel à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Chantal Lamarche croit que les femmes ont leur place en politique municipale et qu'elles ne doivent pas être gênées de la prendre. « Prendre notre place, ça ne veut pas dire de tasser tout le monde. Ça signifie apporter le meilleur de nous-mêmes, et ne pas avoir peur et de foncer! »

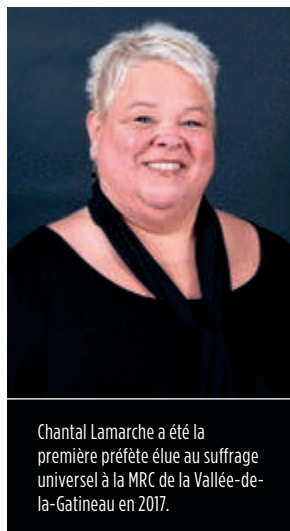
Chantal Lamarche fait partie de celles qui s'efforceront de convaincre plus de femmes de se présenter à l'élection municipale de 2021 dans le cadre du plan d'action du Comité femmes et politique municipale de la FQM dont l'objectif est d'atteindre la zone paritaire en 2021.

Persuader, convaincre et persévérer dans sa quête de recruter des femmes, Chantal Lamarche le vit au quotidien. Fortement convaincue elle-même de la nécessité d'augmenter le nombre de femmes en politique municipale, elle se remémore les efforts investis pour inciter une jeune femme de 33 ans avec 5 enfants à se présenter à la mairie de Cayamant lorsqu'elle a fait le saut à la MRC en 2017.

« Je l'ai convaincue en mettant de l'avant ses forces, en lui faisant remarquer qu'elle était bonne dans telle affaire et que pour le reste, elle pourra toujours aller chercher de l'aide auprès de ceux qui ont d'autres forces, explique-t-elle. C'est à nous à mettre en valeur les forces des femmes et souvent leur faire connaître des qualités qu'elles ont sans même le savoir! »

## UN PARCOURS INSPIRANT

Chantal Lamarche est un exemple pour plusieurs femmes qui voudraient faire le saut en politique municipale. D'abord responsable de la sécurité des juges



Chantal Lamarche a été la première préfète élue au suffrage universel à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en 2017.

et des détenus au Palais de justice de Maniwaki, son engagement social a commencé sur le conseil d'administration du CPE où sa fille était inscrite. Par la suite, elle s'est impliquée en politique scolaire pendant 9 ans comme commissaire-parent. En 2009, elle fait le grand saut dans le monde municipal en se faisant élire comme conseillère de Cayamant, une municipalité de 150 habitants située au nord du Parc de la Gatineau. Elle occupera ce poste pendant un mandat avant de se lancer à la mairie en 2013 où elle fera également un mandat.

En 2017, elle a voulu passer à un autre niveau pour pouvoir travailler sur les dossiers régionaux de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau comme ceux de la santé et de l'aménagement du territoire.

« Il y a le double, même le triple de travail comme préfète que comme mairesse, mais c'est tellement passionnant, s'enflamme-t-elle. Comme mairesse, on est plus limité, on travaille sur des dossiers locaux. Maintenant je travaille avec les 17 élus-es de la MRC, les députés de la région et le ministre régional. Les enjeux et le travail sont différents, mais ce n'est pas plus difficile. »

Peu de temps après son élection à la préfecture, elle s'est également retrouvée à siéger au conseil d'administration de la FQM et rapidement, elle a été élue sur le comité exécutif.

« Quand je suis arrivée là, je ne connaissais pas personne et j'ai été élue parmi un nombre impressionnant d'hommes, se rappelle-t-elle. Je ne sais pas si c'est à cause de la qualité de mon discours ou en raison de la volonté d'avoir plus de femmes que j'ai été élue à l'exécutif, mais ça a marché. Il ne faut pas avoir peur de foncer! »

Les femmes ne font pas de la politique comme les hommes, constate la préfète. « C'est dans la façon de voir les choses qu'on est différent. On n'a pas la même approche même si on veut tous aller dans la même direction. Les deux doivent apprendre à travailler ensemble. »

Elle constate également que souvent les femmes ont de la difficulté à faire passer leurs idées. « Souvent, dans des réunions par exemple, une femme va essayer de vendre une idée et elle ne passera pas, pis un gars va dire la même chose deux minutes après et tout le monde va applaudir. C'est quelque chose qui m'est arrivé à plein de reprises, déplore-t-elle en ajoutant que c'est aux femmes à apprendre et à développer des stratégies. On ne changera pas les hommes! »

Déterminée, passionnée et inspirante, Chantal Lamarche est convaincue de pouvoir atteindre la zone paritaire en 2021 sachant que le défi est de taille. « Il va falloir qu'on travaille fort! Il faut aller les chercher une par une en leur faisant réaliser qu'elles sont capables de prendre leur place. » ■

# UN 2<sup>e</sup> SOMMET DES PREMIÈRES NATIONS TOURNÉ VERS L'AVENIR

C'est avec un regard indéniablement tourné vers l'avenir que la FQM a abordé sa participation au 2<sup>e</sup> Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation qui a eu lieu les 29 et 30 août dernier à Wendake et Québec.

Jan dernier, la première édition du Sommet avait permis d'engager un dialogue constructif axé sur la réconciliation entre les gouvernements et les communautés des Premières Nations.

Devant le bilan positif de l'événement qualifié d'historique, il a été décidé de transformer le Sommet en rendez-vous annuel.

Ainsi, cette année, la rencontre a donné l'occasion aux participants de renforcer ces liens en abordant des thématiques d'intérêt commun, telles que la promotion culturelle, le développement économique et la jeunesse.

Ces thèmes rassembleurs ont permis notamment de discuter d'enjeux liés à l'environnement, le développement durable et la main-d'œuvre.

## RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Lors du Congrès 2019, un nouvel atelier traitant des relations des municipalités locales et régionales avec les communautés autochtones sera présenté. Cette initiative, qui reviendra chaque année, découle d'un engagement pris par la FQM à la fin du premier Sommet ayant pour objectif de sensibiliser nos membres à la réalité autochtone.

Au même titre que les Premières Nations autochtones, les municipalités sont des gouvernements de proximité engagés à travailler pour le bien de leur communauté et de leur région.

« Nous vivons ensemble sur un même territoire que nous devons partager. En ce sens, le développement de nos régions passe inévitablement par une étroite collaboration entre nos communautés », a souligné M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog. ■

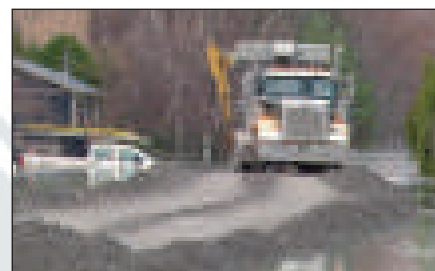
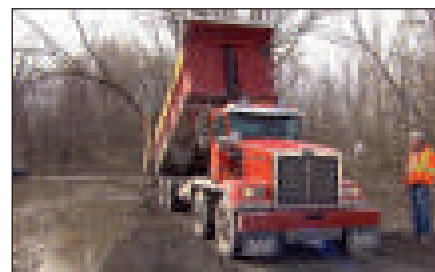
## L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**  
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**  
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**  
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**  
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

**300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS**



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web  
[www.ancai.com/courtage/12](http://www.ancai.com/courtage/12)  
**418-623-7923**



**SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**  
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.

## UNE COTISATION SST À LA HAUTEUR DE VOS EFFORTS



Obtenez tous les outils pour accéder  
au meilleur taux de cotisation **CNESST** en  
adhérant à une **MUTUELLE DE PRÉVENTION!**

Analyse gratuite sans engagement

Augmente la performance de votre municipalité

Vous confère le statut d'employeur responsable

**MEDIAL** | **25**  
SERVICES-CONSEILS-SST | **ANS**



1 888 722-6939 | [medial.ca](http://medial.ca)

# GÉRER LES RÉSEAUX SOCIAUX, ÇA NE S'IMPROVISE PAS!

Depuis 20 ans, le paysage médiatique a radicalement changé. Plusieurs journaux ont fermé leurs portes ou ont cessé d'imprimer leur édition papier pendant que les chaînes de télé spécialisées se multipliaient. De leur côté, les câblodistributeurs ont vu le nombre de leurs abonnés chuter alors que l'information disponible sur le Web a explosé. En parallèle, la cote des réseaux sociaux a augmenté en flèche.

Devant un tel constat, comment les élus-es peuvent-ils communiquer avec la population dont les habitudes ont autant évolué que le paysage médiatique? Les données d'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux parlent d'elles-mêmes.

En 2018, la proportion d'adultes québécois utilisant Internet a atteint 95 %, selon l'enquête NETendances menée par le CEFRIQ. Il s'agit d'une hausse de six points de pourcentage par rapport à 2017. Les réseaux sociaux continuent aussi à gagner en popularité. Plus de huit Québécois sur dix ont utilisé au moins un média social en 2018. Facebook est le plus populaire de tous avec 70 % des adultes québécois qui le consultent, suivi de YouTube à 64 %, Instagram à 24 % et LinkedIn à 18 %.

À la lumière de ces données, il est difficile de passer à côté des occasions qu'offrent les réseaux sociaux dans l'élaboration du plan de communication d'une municipalité. Ce mode de communication présente des possibilités sans limites, à la condition qu'il soit bien utilisé et bien géré.

Les réseaux sociaux permettent d'avoir un contact direct avec les citoyens, de les informer en temps réel, et même de leur offrir un meilleur service. Ils contribuent à augmenter la transparence de l'administration, à promouvoir la bonne gouvernance, à valoriser des projets réalisés, à renforcer le sentiment d'appartenance, à favoriser la participation citoyenne et à soigner l'image de marque de la Ville. S'ils sont capables du meilleur, les réseaux sont aussi capables du pire. Ils peuvent détruire une réputation en un rien de temps.

### L'IMPORTANT D'AVOIR UNE STRATÉGIE

Le plus important est d'avoir une stratégie de communication appropriée et efficace. Celle-ci devrait notamment définir la clientèle visée, les messages à diffuser, les types de contenus à publier et les réseaux sociaux à privilégier. L'important, ce n'est pas d'être partout en même temps, c'est d'être au bon endroit, au bon moment.

Toute organisation devrait aussi se doter d'une politique d'utilisation des réseaux sociaux. Ce document permet de partager la stratégie au sein des employés et des élus-es, de communiquer ses attentes, d'établir des balises claires, d'orienter les bonnes pratiques, d'éviter la gestion de crise et de gérer sa e-réputation. Bien que difficile à gérer, la participation des employés à la stratégie peut être intéressante et mobilisante, particulièrement si l'organisation a des ressources limitées à consacrer à une équipe Web.

Afin d'assurer l'homogénéité du contenu et de l'image, une personne doit être désignée pour coordonner la présence en ligne de l'organisation. C'est elle qui gère le calendrier de publication et les contenus à publier selon le réseau

utilisé. Elle s'assure que les publications soient accompagnées de belles images et d'un message clair, court et pertinent.

En plus des réseaux sociaux, la stratégie numérique d'une municipalité doit aussi inclure son site Internet. Les réseaux sociaux ne le remplacent pas, ils le complètent. Ils sont comme des filiales du siège social virtuel de l'organisation. Le site Internet est d'autant plus important qu'il est la vitrine de l'organisation, le reflet du dynamisme de la ville.

À l'aube de 2020, les communications d'une municipalité ne doivent pas être prises à la légère. La technologie ouvre la voie à un dialogue et une transparence avec les citoyens qui n'a pas fini d'évoluer. Le défi est de se démarquer, et pour les bonnes raisons! ■

**L'important, ce n'est pas d'être sur tous les réseaux en même temps, c'est d'être au bon endroit, au bon moment.**



Un atelier d'information sur les défis des réseaux sociaux sera offert dans le cadre du 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM, le vendredi 27 septembre de 8 h 45 à 10 h 15 et en reprise de 10 h 30 à 12 h. Pour toute information, visitez le [fqm.ca](http://fqm.ca).



## Portail municipal des fournisseurs

**Le Portail en chiffres :**  
 + de 4300 fournisseurs inscrits  
 + de 15 villes l'utilisent

Le Portail municipal des fournisseurs est la plateforme idéale pour accéder rapidement à une banque de fournisseurs.

Permettant aux villes d'identifier des fournisseurs potentiels, cet outil facilite grandement la gestion des acquisitions de biens ou services des municipalités.

#### Avantages généraux

- Responsabiliser le fournisseur à mettre son profil à jour;
- Épargner du temps pour l'inscription et la mise à jour de la fiche fournisseur;
- Encourager la compétition entre les fournisseurs et favoriser l'équité;
- Recherches selon les critères locaux (Ville et/ou MRC), régionaux (région administrative ou agglomération) et provinciaux (tous).

#### Avantages pour les villes

- Consultation par catégories de biens et services offerts;
- Favorise le respect des politiques d'achats locaux;
- Intégration avec AccèsCité Finances;
- Liens avec RENA et RBQ;
- Outil idéal pour trouver des fournisseurs et des entreprises d'économie sociale;
- Accélère et simplifie la recherche d'un fournisseur en cas de mesures d'urgence.



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

# AU SERVICE DES MUNICIPALITÉS DEPUIS 15 ANS

## NOTRE **EXPERTISE**

Nous détenons une expertise municipale inégalée en assurance de dommages, en règlement des sinistres et en gestion des risques.

La MMQ, le partenaire privilégié du monde municipal.

Obtenez jusqu'à  
**45 % DE RÉDUCTION**  
sur la prime de vos bâtiments  
et de leur contenu.

LA SEULE SOLUTION  
D'ASSURANCE  
ENTIÈREMENT DÉDIÉE  
AU MONDE MUNICIPAL

**CONTACTEZ-NOUS**  
**1 866 662-0661**

[mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com)





## DES **AVANTAGES UNIQUES** QUE SEULE LA MMQ PEUT VOUS OFFRIR!

- › Vous avez le pouvoir d'influencer les produits et les services que nous développons
- › Nous vous accompagnons dans la gestion de vos risques municipaux pour vous aider à réduire vos sinistres
- › Nous développons des produits d'assurance complets et novateurs pour répondre à vos besoins évolutifs
- › Nous prenons en charge tous vos sinistres recevables, vous libérant ainsi du fardeau de la gestion de vos réclamations
- › Nous reconnaissons votre performance et votre fidélité par le versement d'une ristourne
- › Vous bénéficiez de la force d'un réseau de courtiers locaux favorisant l'achat local

## **SAVIEZ-VOUS QUE...**

Plus de 99,6 % de nos membres renouvellent leur police d'assurance avec nous



# ZIS : LA FQM FAVORABLE, MAIS PAS TROP VITE

À la suite des inondations du printemps 2019, la FQM accueille favorablement les mesures entourant l'instauration par le gouvernement du Québec d'une zone d'intervention spéciale (ZIS). Elle déplore toutefois les trop courts délais imposés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour apporter des modifications à la carte de la ZIS.

La préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska et mairesse de Nicolet, Geneviève Dubois, s'explique mal l'urgence de procéder aussi rapidement en pleine période estivale. Le gouvernement a présenté son décret le 17 juin et a demandé aux municipalités et aux citoyens qui souhaitent faire exclure d'autres endroits de la carte de lui en faire part au plus tard le 19 août.

« Notre défi, c'est le temps! Les délais sont extrêmes courts pour réagir à autant d'éléments qui ont énormément d'impact sur la vie de nos citoyens. Ce ne sont pas des conditions gagnantes pour mener une réflexion aussi importante, regrette M<sup>me</sup> Dubois, qui est aussi coordonnatrice et porte-parole de la démarche aménagement de la FQM. Si on veut faire du bon travail, il aurait fallu nous donner la possibilité de le faire en dehors de la période des vacances. Les délais et le timing sont très mauvais. »

Malgré les délais serrés, la FQM partage les visées gouvernementales. « La situation impose plus que jamais le développement d'une vision commune tenant compte à la fois des impératifs du développement durable, des objectifs de l'État et de la nécessité d'offrir les meilleures conditions pour assurer l'épanouissement des communautés composant les régions », a déclaré M<sup>me</sup> Dubois en réaction à l'annonce du gouvernement.

## LE PÉRIMÈTRE DE LA ZIS

La ZIS englobe tous les bâtiments situés en zone inondable 0-20 de l'ensemble du Québec ainsi que les territoires ayant été inondés en 2017 et 2019. Ses frontières ont été tracées en juxtaposant les photos satellitaires des inondations de 2017 et de 2019. Les autres municipalités ont été ciblées à partir des zones inondables qui ont été répertoriées par le gouvernement



La préfète de la MRC Nicolet-Yamaska et mairesse de Nicolet, Geneviève Dubois, déplore les courts délais imposés aux municipalités et aux citoyens pour apporter leurs commentaires sur les limites de la zone d'intervention spéciale.

ou le milieu municipal et qui sont intégrées dans les outils de planification des municipalités. Quoique judicieuse, la méthode contenait plusieurs erreurs.

Les consultations publiques tenues au début juillet dans 16 régions du Québec ont permis de déceler des incohérences. À Nicolet, comme dans plusieurs autres municipalités, il y avait des secteurs inclus dans la ZIS qui n'avaient jamais subi d'inondation.

Le 16 juillet, le gouvernement a procédé à une première révision de la carte en annonçant le retrait de 20 % des résidences de la ZIS, faisant ainsi passer le nombre de bâtiments touchés de 120 000 à 98 000 et le nombre de municipalités touchées de 813 à 783. De ce nombre, 312 sont des territoires ayant été touchés par les inondations de 2017 ou de 2019, à l'exception de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dont le statut est considéré comme particulier en raison de la rupture de la digue.

## MORATOIRE SUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS

Le décret impose un moratoire sur la construction de tout nouveau bâtiment à l'intérieur de la ZIS et interdit la reconstruction d'une résidence ayant perdu plus de la moitié de sa valeur à la suite des inondations printanières. Une décision qui a un impact majeur sur les citoyens dont la propriété est l'actif principal et sur la municipalité qui perd une partie de son revenu foncier.

Les propriétaires qui ne pourront reconstruire leur résidence recevront un dédommagement pouvant atteindre un maximum 250 000 \$ alors que les personnes dont la résidence a perdu moins de la moitié de sa valeur pourront toucher une aide maximale de 100 000 \$ pour effectuer des travaux de rénovation.

Les inondations du printemps 2019 ont été à ce point importantes que la crue des eaux a touché plus de 250 municipalités au Québec. Des milliers de résidences ont été inondées et plus de 10 000 personnes ont été évacuées, sans parler de la fermeture de plusieurs routes et de l'interruption de services à la population.

Réagissant au désastre, le premier ministre, François Legault, s'est empressé de mettre sur pied un groupe d'action ministériel en matière d'inondations

et a annoncé son intention d'élaborer un plan d'action en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations d'ici à décembre 2019. L'une des mesures de ce plan consiste à revoir les normes encadrant la gestion des zones inondables en vigueur pour l'ensemble du territoire afin de protéger les familles québécoises en cas d'inondations.



#### EN FAVEUR D'UN PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT

La FQM s'inscrit dans la démarche gouvernementale qu'elle veut ouverte, respectueuse et surtout globale. « Nous devons, bien sûr, prendre les moyens nécessaires pour adapter notre occupation du territoire en fonction des

inondations que nous venons de vivre, mais nous devons également aborder les problématiques causées par l'érosion due aux tempêtes, les épisodes de grands vents, les sécheresses, etc. Bref, nous devons mieux faire en révisant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* », a ajouté M<sup>me</sup> Dubois en rappelant l'importance qu'attache la FQM à la révision de l'approche en matière d'aménagement du territoire.

Le 4 juin dernier, le président de la FQM, M. Jacques Demers, et M<sup>me</sup> Geneviève Dubois cosignaient une lettre ouverte intitulée *Le courage nécessaire de changer les choses en matière d'aménagement du territoire* dans laquelle ils rappelaient au gouvernement la proposition de la FQM de l'automne 2018 de lancer une démarche menant à la mise à jour de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

« Les inondations récentes et les impacts déjà perceptibles des changements climatiques imposent maintenant ce courage et une obligation de résultat. Les inondations de 2017 et 2019, et principalement les citoyens qui les subissent, nous obligent à nous poser de sérieuses questions sur notre fonctionnement et nos façons de faire. Comme bien d'autres, nous l'avons vécu à Nicolet et nous savons qu'il faut agir. »

La ZIS entrera en vigueur au moment de la publication du décret dans la Gazette officielle du Québec. Des modifications pourraient encore être apportées après le 19 août, date limite pour la réception des commentaires. ■

## L'EXPERTISE À PROXIMITÉ EN DROIT MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

Avec **17 bureaux répartis dans 8 régions** et des avocats experts reconnus, Cain Lamarre est la référence en droit municipal & environnement.

Notre équipe offre aux villes et municipalités québécoises ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer; l'expertise d'un grand cabinet combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



**CAIN LAMARRE**

**PRÈS POUR ALLER LOIN**  
**CAINLAMARRE.CA**

# PORTE- PAROLE DES RÉGIONS



CONGRÈS  
2019

FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

PRÉSENTÉ PAR

MMQ | La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

## LA FQM, PLUS QUE JAMAIS PORTE-PAROLE DES RÉGIONS

« Notre Congrès constitue toujours un moment charnière de notre année. Avec la rentrée, il marque la reprise de l'effervescence du monde municipal et ce sera d'autant plus vrai cette année, indique la présidente de l'événement. Nous proposons une variété exceptionnelle d'activités! Il y en aura pour tous les goûts. Nous aurons aussi l'occasion de faire le point ensemble sur les enjeux qui nous concernent et de dégager nos priorités d'action. »

### UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les participants auront l'embarras du choix. Ils pourront autant participer à des débats d'orientation politique qu'à des séances d'acquisition de connaissances. Ils pourront choisir parmi près de 70 ateliers politiques et ateliers d'information, visiter le plus important Salon dédié aux approvisionnements municipaux,

prendre part aux nouvelles *Causeries de l'Agora*, échanger lors des Séances Heure en heure et des Rendez-vous juridiques et aussi, participer à des soirées hautes en couleur.

Le rendez-vous incontournable du monde municipal qui réunit annuellement près de 2 500 élus-es et visiteurs du monde municipal adoptera une saveur plus politique à l'occasion

de sa 78<sup>e</sup> édition. Six séances de travail sont spécifiquement consacrées aux grands enjeux du monde municipal : le prochain pacte fiscal, les dossiers environnement, les changements climatiques, le patrimoine, la réforme du mode de scrutin et l'aménagement de territoire. Les orientations prises au cours de ces ateliers serviront à bâtir le plan d'action des prochains mois.

# UN CONGRÈS À NE PAS MANQUER!

Représentants du monde municipal, préparez-vous à en avoir plein la vue lors du Congrès 2019! La Fédération québécoise des municipalités vous surprendra par l'envergure de sa programmation. La formule des ateliers a été revue, de nouveaux lieux d'échanges ont été créés et les sources d'information ont été multipliées afin que les participants y trouvent plus qu'ils le désirent. Et pour la première fois de son histoire, l'événement est présidé par une femme. Mairesse de Saint-Félix-de-Valois, de même qu'administratrice et présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, la plus jeune mairesse au Québec, est une figure montante de la relève municipale.

Du 26 au 28 septembre 2019, près de 2 500 élus-es et visiteurs du monde municipal de toutes les régions convergeront vers la capitale nationale pour participer au Congrès qui marquera le 75<sup>e</sup> anniversaire de la plus grande organisation municipale au Québec.

« On a voulu adapter la formule des ateliers pour mieux répondre aux attentes des membres. Nous avons ajouté des ateliers politiques pour débattre d'enjeux et établir des orientations. Les membres pourront faire des propositions et soumettre des résolutions qui seront ensuite soumises au vote de l'assemblée générale le lendemain. Les membres pourront ainsi contribuer à définir le Québec des régions et à déterminer les axes de développement local et régional. Une telle formule permet à la FQM d'être un véritable porte-parole des régions. Nous écoutons nos membres et nous allons défendre leurs points de vue auprès des autorités. »

C'est sous le thème *La FQM, porte-parole des régions* que se tiendra ce 78<sup>e</sup> Congrès de la FQM.

« Le thème du Congrès prend tout son sens quand on connaît l'histoire de l'organisation. Lors de la création de l'Union des conseils de comté du Québec en 1944, c'était déjà l'objectif des membres d'être porte-paroles des régions, rappelle M<sup>me</sup> Boisjoly. Même si les enjeux ont changé, la mission de la FQM est toujours

demeurée la même, celle de représenter les régions. La thématique prend encore plus de son sens aujourd'hui compte tenu des enjeux stratégiques du monde municipal qui seront abordés lors du Congrès. C'est un thème porteur de la mission de la FQM. »

« Nous souhaitons vivement que la nouvelle formule gagnante soit et que tous les participants y trouvent leur compte et profitent d'une formation réellement adaptée à ses besoins, conclut M<sup>me</sup> Boisjoly. Lorsque les gens nous diront qu'ils sont étourdis parce qu'on leur a proposé trop d'activités, nous serons heureux. Nous aurons le sentiment du devoir accompli! »

## UNE NOUVELLE APPLICATION MOBILE DÉDIÉE AU CONGRÈS

Une application mobile spécialement conçue pour suivre les activités du Congrès d'heure en heure sera disponible. La plateforme Web pourra être téléchargée gratuitement sur tous les téléphones intelligents. Elle contiendra toutes les informations pertinentes pour ne rien manquer.

## À MOINS D'UN MOIS DU SCRUTIN FÉDÉRAL

Si le Congrès 2018 se tenait à quelques jours de l'élection provinciale, l'édition 2019 se tient, quant à elle, à moins d'un mois de l'élection fédérale. Une rencontre avec des représentants des partis politiques fédéraux figure au programme. « Ce sera un moment privilégié pour faire valoir les orientations de la FQM, assure la présidente du Congrès en ajoutant que ce sera aussi l'occasion de voir ce que les partis fédéraux proposent au monde municipal en vue du prochain scrutin. »

Le premier ministre du Québec, M. François Legault, prononcera le discours d'ouverture de l'événement. D'autres ministres ont également confirmé leur présence dont la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest. Il y aura également une rencontre avec les représentants des partis d'opposition de l'Assemblée nationale. ■

# UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les participants auront l'embaras du choix! Près de 70 ateliers sont au programme. En plus d'enrichir leurs connaissances en assistant à des formations ou des ateliers d'information, les congressistes pourront aussi participer à des ateliers politiques sur des enjeux d'actualité.

## LES ATELIERS POLITIQUES

Les membres de la FQM sont invités à assister aux ateliers politiques et participer à la définition des orientations concernant six enjeux prioritaires. Les participants pourront faire des propositions et soumettre des résolutions. Ces forums de discussion uniques permettront de dégager la vision et les priorités d'action pour la prochaine année.

### PROCHAIN PACTE FISCAL

**La FQM porte-parole pour une nouvelle approche**

**Vendredi 27 septembre**

**8 h 45 à 10 h 15**

Le gouvernement du Québec et la FQM ont fixé le mois de septembre comme objectif pour en venir à une entente pour un nouveau pacte fiscal. La concrétisation de l'engagement gouvernemental de transférer un point de TVQ pour le financement des municipalités sera au cœur des pourparlers. Cet atelier inclura une mise à jour du dossier et les orientations de la FQM à titre de porte-parole des régions. Selon l'état d'avancement des négociations entre le gouvernement et les municipalités, les différents éléments du nouveau pacte et leurs impacts pour le monde municipal feront l'objet d'une discussion.

### LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

**La FQM porte-parole d'une proposition efficace**

**Vendredi 27 septembre**

**8 h 45 à 10 h 15**

Le dossier des milieux humides et hydriques soulève des problèmes dans toutes les régions du Québec. Si tous s'entendent sur la nécessité d'assurer leur protection et leur mise en valeur, les mesures mises de l'avant ont occasionné plus de problèmes que d'amélioration pour ces territoires. Le grand principe de la *Loi concernant la conservation des*

*milieux humides et hydriques* mise sur aucune perte nette de ces milieux. Assurer le développement cohérent de nos territoires, protéger les milieux sensibles, identifier les milieux pouvant être restaurés, mis en valeur ou créés représente un amalgame de défis pour les municipalités au Québec. Comment les concilier et ainsi permettre les gains environnementaux souhaités par la Loi? Un atelier où il sera possible de discuter de propositions pour mieux protéger ces milieux sensibles tout en respectant les réalités de nos différents territoires.

### LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**La FQM porte-parole pour ce grand défi des régions**

**Vendredi 27 septembre**

**10 h 30 à 12 h**

Les changements climatiques sont une réalité à laquelle nous devons tous faire face. Les phénomènes météorologiques sont maintenant courants et occasionnent des coûts importants pour les municipalités. Inondations plus fréquentes et importantes, pluies diluviennes, épisodes de grands vents, érosion plus intense, tous doivent maintenant prévoir des budgets pour faire face aux éléments. Les enjeux politiques liés aux changements climatiques seront abordés lors de cet atelier.

### LE PATRIMOINE

**La FQM porte-parole pour la mise en valeur de l'identité de nos communautés**

**Vendredi 27 septembre**

**10 h 30 à 12 h**

Notre patrimoine religieux et bâti représente l'essence de notre identité. Curieusement, c'est une fois menacé ou disparu que nous prenons la vraie mesure de l'importance de sa présence dans nos milieux. Alimentés par des expériences à succès de transformation d'églises et de politiques patrimoniales municipales, les participantes et les participants seront invités à identifier des pistes d'interventions porteuses.

## LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

**La FQM porte-parole pour préserver le poids politique des régions**

**Vendredi 27 septembre**

**14 h à 15 h 30**

Le gouvernement du Québec s'est fait élire avec l'engagement de déposer un projet de loi proposant un mode de scrutin mixte compensatoire avec listes régionales, et ce, d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Le maintien du poids politique des régions et la proximité du député avec ses commettants sont des conditions incontournables d'une réforme du scrutin acceptable pour les régions. Que signifie cette réforme pour les membres de la FQM?

## L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**La FQM porte-parole pour relancer les schémas**

**Vendredi 27 septembre**

**15 h 45 à 17 h 15**

L'aménagement du territoire est une des responsabilités fondamentales des municipalités et des MRC. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constitue un des exercices de décentralisation les plus importants, mais la gestion centralisée par plusieurs ministères limite l'action des élus-es pour la gestion et le développement de leur territoire. Quels principes doivent guider une révision de la Loi qui permettrait aux élus-es d'exercer pleinement leurs responsabilités? Que devrait-on changer pour mettre en place une gestion efficace du processus d'aménagement?

## LES ATELIERS D'INFORMATION

En plus des Séances Heure en heure et des Rendez-vous juridiques, une quinzaine d'ateliers d'information sur des sujets d'actualité figure à la programmation du vendredi. Voici **quelques-uns** des ateliers proposés.

### LE DÉFI DES MÉDIAS SOCIAUX

**Vendredi 27 septembre**

**8 h 45 à 10 h 15**

**En reprise de 10 h 30 à 12 h**

Facebook, Twitter et les autres médias sociaux complexifient la vie des élus-es. Il ne s'agit plus seulement d'être présents sur ces sites, mais bien de gérer les publications et les manifestations malveillantes desquelles les élus peuvent être la cible. Comment gérer ces médias sociaux lorsqu'on est un ou une élu-e? Réponses lors de cet atelier.

### LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA SÉCURITÉ CIVILE

**Vendredi 27 septembre**

**8 h 45 à 10 h 15**

Les changements climatiques sont maintenant un enjeu pour les municipalités. Les inondations du printemps dernier et les épisodes de grands vents en sont des exemples convaincants. C'est pourquoi il est important pour les municipalités de se doter des outils les plus performants. Cet atelier vous permettra de connaître les meilleures pratiques et vous présentera des initiatives en ce domaine.



© Samuel Tessier, photographe

## LA GESTION DE CRISE DANS UNE MUNICIPALITÉ

**Vendredi 27 septembre**

**10 h 30 à 12 h**

Les élus-es et les gestionnaires municipaux seront sans doute confrontés à une crise au moins une fois durant leur mandat. Qu'elle soit politique au sein du conseil ou encore causée par un événement sur leur territoire comme les inondations vécues au printemps dernier, les municipalités doivent se préparer à relever le défi de la gestion de crise. Avec l'aide de professionnels aguerris, les gestionnaires municipaux auront accès à l'information pertinente nécessaire pour amorcer leur réflexion en ce domaine.

## LA RÉMUNÉRATION ET LA VALORISATION DU RÔLE DES ÉLUS-ES : OÙ EN SOMMES-NOUS EN 2019?

**Vendredi 27 septembre**

**14 h à 15 h 30**

La FQM a mis à jour son étude sur la rémunération des élus-es. Où en sommes-nous? La valorisation du rôle des élus-es passe également par un effort d'information. Quels moyens sont à notre disposition?

## GÉRER LA CROISSANCE RAPIDE D'UNE COMMUNAUTÉ

**Vendredi 27 septembre**

**14 h à 15 h 30**

Plusieurs municipalités connaissent un développement rapide de leur population, ce qui les place devant de multiples pressions provenant de promoteurs immobiliers qui veulent développer de nouveaux territoires et de citoyens qui réclament plus de services. Au centre de ces revendications, comment les élus-es peuvent-ils gérer la croissance dans le meilleur intérêt de la collectivité?

## LES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Vendredi 27 septembre**

**14 h à 15 h 30**

À la suite de l'adoption de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* en mars 2017, les MRC ont maintenant de nouvelles exigences à respecter dans l'élaboration de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). RECYC-QUÉBEC a élaboré un Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux pour faciliter la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

## LA GESTION DES ACTIFS

**Vendredi 27 septembre**

**14 h à 15 h 30**

**Reprise de 15 h 45 à 17 h 15**

La planification de la gestion des actifs municipaux est une démarche stratégique qui vise à administrer les biens collectifs de manière responsable, efficace, durable et équitable afin de faire les bons

investissements, au bon moment. Grâce à une bonne planification, il est possible de mieux définir les besoins en investissement, de prioriser les projets en fonction des risques potentiels, de défendre les budgets d'opération et d'entretien, de mobiliser l'équipe municipale, d'assurer aux citoyens les services qui correspondent à leur capacité de payer, et bien davantage.

## DES MUNICIPALITÉS INCLUSIVES : UN BUDGET ET DES PROJETS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE TOUS LES CITOYENS

**Vendredi 27 septembre**

**15 h 45 à 17 h 15**

Des outils d'analyse et des exemples de projets seront présentés afin de permettre au conseil municipal d'adopter un budget qui prévoit la réalisation de projets qui répondent aux besoins de tous les citoyens.

## DE NOUVELLES ENTENTES ET DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES POLITIQUES CULTURELLES DES MUNICIPALITÉS

**Vendredi 27 septembre**

**15 h 45 à 17 h 15**


La culture est un levier de développement important. Prochainement, les municipalités et les MRC pourront conclure de nouvelles ententes avec le ministère de la Culture et des Communications favorisant le développement et la mise en œuvre de leur politique culturelle. Cet atelier présentera le nouveau cadre de référence pour les ententes de développement culturel appuyé d'exemples de politiques et d'initiatives inspirantes.

La FQM présente également un atelier en anglais pour les membres de la communauté anglophone. Intitulé *Legislative update: ambiguities and amendments*, cet atelier sera présenté le vendredi de 10 h 30 à 12 h. Ce *Workshop* traitera des plus récentes modifications législatives ayant un impact sur les élus-es et les employés municipaux. Certains ateliers offrent également une traduction simultanée. Il est important pour la FQM d'offrir des activités inclusives qui correspondent aux attentes de l'ensemble de ses membres. ■

## Des formations précongrès

La FQM offre aussi une variété de formations précongrès le 25 septembre. Idéal pour ceux et celles qui voudraient maximiser leur déplacement tout en développant leurs compétences, un choix de 6 ateliers est proposé. Parmi les 4 formations d'une journée, notons celle sur la communication stratégique offerte par le Comité femmes et politique municipale. Deux autres formations d'une demi-journée sont au programme. Pour plus de détails, visitez [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).





# Vos restes sont une excellente source d'énergie.

Saviez-vous que les déchets organiques peuvent être transformés en gaz naturel renouvelable ? Travailler avec les villes pour développer une solution durable à la gestion des déchets, c'est penser l'énergie autrement.

energir

le  
nouveau  
Gaz  
Métro

# GALA RECONNAISSANCE LES ÉLUS-ES À L'HONNEUR

Présenté par



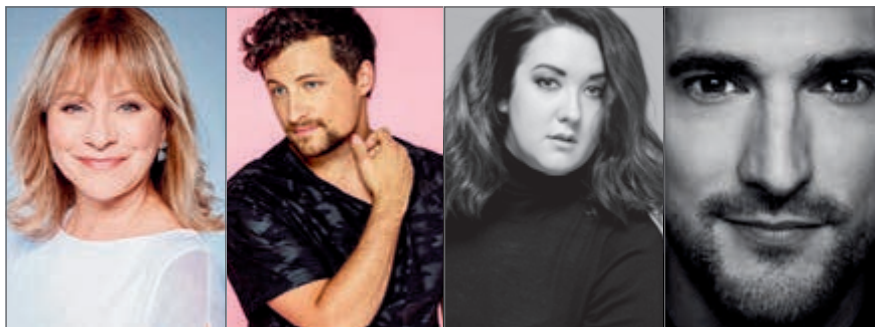
Le prestigieux Gala Reconnaissance mettant en vedette l'excellence des élus-es de toutes les régions du Québec promet d'avoir des airs festifs cette année à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la FQM. S'inspirant du thème du Congrès, trois artistes se feront les porte-paroles des régions en chansons.

**R**enee Wilkin, Jérôme Couture et Yvan Pedneault sont tous les trois des artistes s'étant démarqués parmi les finalistes à l'émission La Voix. Originaire de l'Outaouais, Renee Wilkin s'est fait connaître en 2014 lorsqu'elle est devenue finaliste de l'équipe de Marc Dupré. Natif du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jérôme Couture a fait partie des quatre finalistes de la cuvée 2013 alors que le Septilien, Yvan Pedneault, y a laissé sa marque en 2016, se hissant jusqu'à la grande finale, également dans l'équipe de Marc Dupré.

Présenté par le Fonds de solidarité FTQ, cet événement annuel couru réunit habituellement autour de 800 à 900 personnes. Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, l'animatrice radio-télé de renom, Marie-Claude Lavallée, sera maître de cérémonie de la soirée.

Le travail exceptionnel des élus-es sera honoré lors de la remise de plusieurs prix. Les prix Méritas visent à honorer les élus-es pour la durée de leur engagement en politique municipale. Des plaques Méritas sont remises à celles et ceux ayant cumulé 20, 25, 30, 35, 40 et même 45 ans de service auprès de leur communauté.

Le Prix Jean-Marie-Moreau, décerné en l'honneur de M. Moreau qui fut président de l'Union des conseils de comté du Québec de 1970 à 1983, souligne l'engagement, le leadership et le dynamisme d'un ou d'une élu-e dans sa communauté. En 2018, le prix a été remis à M. Robert Samson, maire de Saint-Gilles depuis 1985, pour les nombreux projets d'envergure réalisés pour améliorer la qualité de vie de ses concitoyens.



Le Prix Leadership municipal est remis à une municipalité ou à une MRC qui a mis en œuvre un projet structurant remarquable à caractère culturel, social ou économique. L'an dernier, c'est l'Alliance éolienne de l'Est qui a remporté le prix. Réunissant les 14 MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine, l'organisme a été honoré pour avoir créé deux parcs éoliens communautaires sur le territoire.

Créé en 2017, le Prix Elsie-Gibbons est remis à une élue dont l'engagement a favorisé un maintien ou des avancées en regard de la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement, au sein de la sphère politique municipale. En 2018, l'honneur a été décerné à M<sup>me</sup> Danielle Quimet, mairesse de Lac-du-Cerf, dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Enfin, le concours Inspiration MMQ en gestion des risques vise à reconnaître les initiatives mises de l'avant par des municipalités pour éviter des sinistres coûteux et celles favorisant l'offre de milieux de vie attrayants et sécuritaires pour les

citoyens. Les trois municipalités lauréates de 2018 étaient Baie-Sainte-Catherine, Mont-Saint-Hilaire et Notre-Dame-de-Pontmain qui ont chacune remporté respectivement 10 000 \$, 5000 \$ et 2 500 \$.

La soirée sera aussi marquée par la remise des diplômes d'administrateur et d'administratrice municipal-e et des diplômes d'administrateur et d'administratrice en leadership municipal.

L'organisation du Gala est confiée au producteur délégué Richard Aubé qui sait, année après année, présenter un spectacle digne des plus hauts standards. Le numéro d'ouverture s'annonce d'ailleurs imposant avec les trois artistes invités et une chorale de jeunes arborant les couleurs des régions.

Le repas sera fortement inspiré des saveurs que l'on retrouve en région. Chacun des quatre services comprendra des produits québécois parmi les meilleurs que l'on fabrique. Une soirée à ne pas manquer le jeudi 26 septembre à 18 h 30. ■

# AU RYTHME COUNTRY AVEC GUYLAINE TANGUAY

En collaboration avec  
**BélangerSauvé**

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE

La populaire chanteuse country Guylaine Tanguay promet de faire swinguer les élus-es vendredi soir alors qu'elle présentera un spectacle exclusif pour les congressistes.

Native de Girardville au Lac-Saint-Jean, la chanteuse doit sa popularité aux gens des régions qui reconnaissent son talent depuis 30 ans. Lorsqu'elle s'est hissée en tête des ventes de disques en 2015, elle a créé la surprise auprès des critiques musicaux qui ignoraient sa popularité. Guylaine Tanguay a pourtant une carrière impressionnante.

Dès l'âge de 7 ans, elle fait ses premiers pas sur scène en chantant dans un groupe avec sa mère et son oncle. Au cours des années suivantes, elle fait rapidement sa marque en remportant plusieurs

concours. En 1989, un producteur français assiste à l'un de ses spectacles solos lors d'un festival et lui propose d'enregistrer son tout premier album.

Son succès est tel qu'elle repart en Europe en 1991 pour une tournée de 28 spectacles en France et en Belgique. En 1996, son talent l'amène aussi loin qu'Osaka, au Japon où elle est invitée à prendre part à un spectacle de Noël produit par la plus importante maison de production japonaise. Grâce à son immense talent, sa persévérance et son énergie contagieuse, elle s'est bâtie un nom et une crédibilité dans l'univers country québécois.

Avec 14 albums à son actif, elle est aujourd'hui l'artiste la plus en demande dans les festivals à travers le Québec. Son nom circule aujourd'hui même jusqu'à Nashville au Tennessee, la capitale mondiale de la musique country.

Reine incontestée de la musique country au Québec, Guylaine Tanguay est en tournée à travers le Québec tout au long de 2019 avec un spectacle intitulé *3764 Elvis Presley Blvd* qu'elle présentera le vendredi 27 septembre à 20 h 30 au Centre des congrès de Québec.

Un DJ animera la fin de soirée immédiatement après le spectacle. ■

## UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

- MUNICIPAL
- ENVIRONNEMENT
- EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS  
AVOCATS



M<sup>re</sup> André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetalbi, Myriam Asselin, Sandra Stéphanie Clavet, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin

tremblaybois.ca  
418.658.9966

# CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

Quel rôle les municipalités peuvent-elles jouer dans la lutte aux changements climatiques? Le réputé scientifique Claude Villeneuve répondra à la question et à bien d'autres dans le cadre de la Grande conférence du Congrès de la FQM, le samedi 28 septembre 2019.

**B**iologiste, écrivain, professeur au département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi et directeur de la Chaire en éco-conseil, M. Villeneuve est l'auteur de 13 livres dont *Vivre les changements climatiques, réagir pour l'avenir*, une source d'inspiration pour les municipalités qui veulent apprendre comment assumer leurs responsabilités eu égard aux changements climatiques.



Le réputé scientifique Claude Villeneuve sera l'invité de la FQM à l'occasion de la Grande conférence du samedi 28 septembre.

Au cours de sa conférence, le remarquable vulgarisateur du domaine des changements climatiques abordera le rôle des municipalités dans la lutte à la réduction des gaz à effet de serre. Les instances politiques décisionnelles ont une responsabilité indéniable et directe sur l'émission

des gaz à effet de serre dans plusieurs secteurs de leurs sphères d'activité. Ses propos viseront à conscientiser les municipalités par rapport aux impacts de leurs propres opérations sur la production de gaz à effet de serre.

Les municipalités ont le devoir d'être exemplaires et de devenir des agents de changement dans leurs façons de faire et dans leur prise de décisions. Elles peuvent agir à différents niveaux. Elles peuvent notamment contribuer à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> dans leur façon d'aménager leur territoire. Comme émetteur, elles peuvent réduire leurs propres émissions provenant des équipements municipaux. Elles peuvent également faire de l'éducation populaire auprès de leurs citoyennes et citoyens.

Phénomène grandissant partout sur la planète, les changements climatiques affectent directement les collectivités et les individus. À cet égard, les municipalités ont la responsabilité de réduire les impacts qui peuvent affecter la population.

« Même si une petite municipalité se dit verte, si Calcutta continue à polluer, ses efforts ne pèsent pas lourd, explique le conférencier. En ce sens, les municipalités ont le devoir de se prémunir parce que les changements climatiques sont là. Elles doivent être prêtes à faire face aux événements climatiques imprévus et inhabituels; ce que l'on estimait improbable devient commun. »

En plus de présenter les tendances et les causes des changements climatiques, M. Villeneuve présentera aux municipalités des outils pour contrer les changements climatiques néfastes. La gestion des milieux humides et agricoles, l'utilisation de certains matériaux lors des travaux routiers et une réflexion sur les enjeux financiers seront des thèmes abordés lors de la conférence.

**« Les municipalités doivent être prêtes à faire face aux événements climatiques imprévus et inhabituels; ce que l'on estimait improbable devient commun. »**  
– Claude Villeneuve

Depuis près de trente ans, le professeur Villeneuve s'active dans la communication scientifique et environnementale pour éveiller notre conscience envers les petits gestes que nous posons dans le quotidien et surtout sur leurs impacts. Confiant que nous pourrions traverser la turbulence des changements climatiques, il porte un regard positif sur l'avenir considérant que nous vivons dans un pays riche et que nous avons les moyens de développer des outils pour nous y adapter. ■

# SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

ACCÉDEZ À UNE EXPERTISE JURIDIQUE  
EXCLUSIVE AU MONDE MUNICIPAL, ET CE,  
À TARIFS CONCURRENTIELS!



**4 HEURES DE CONSULTATION  
GRATUITES POUR LES  
MEMBRES DE LA FQM ET  
CEUX DE LA MMQ**

**CONTACTEZ-NOUS**

**1 866 951-3343  
saj@fqm.ca**



**FQM**

SERVICE D'ASSISTANCE  
JURIDIQUE FQM/MMQ

# LE CONGRÈS 2019 : UN ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE

Toujours soucieuse de réduire l'empreinte écologique de son congrès annuel, la FQM s'associe pour une 8<sup>e</sup> année à Énergir afin de poser des gestes écoresponsables concrets.

Cette année, Énergir a décidé de faire la promotion du potentiel de développement de la filière agricole en optant pour de l'affichage sur les bornes de déchets organiques.

Convaincue que l'avenir du Québec passe par une utilisation accrue de ses énergies renouvelables, Énergir veut sensibiliser les congressistes au gaz naturel renouvelable. Produit à partir de matières

organiques telles que les résidus alimentaires et agricoles, des éléments de la nature dont les quantités sont inépuisables et se renouvellent rapidement, le gaz naturel renouvelable est fabriqué grâce à un procédé de biométhanisation. Pour une communauté ou une région, il s'agit d'une façon de recycler ces résidus et de les transformer localement en une énergie propre au profit des citoyennes et des citoyens.

La FQM pourra encore compter cette année sur la précieuse collaboration du Conseil québécois des événements écoresponsables pour contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale laissée par les quelque 2 500 invités attendus au Centre des congrès de Québec. ■

## LE SALON AFFAIRES MUNICIPALES INNOVE

À l'occasion de son 35<sup>e</sup> anniversaire, le Salon affaires municipales innove. En plus d'être la plus importante vitrine dédiée aux approvisionnements municipaux au Québec avec plus de 200 exposants, la FQM ajoute à la programmation les *Causeries de l'Agora*.

« On a voulu occuper tous les espaces disponibles et offrir le maximum d'activités pour tous les goûts et tous les champs d'intérêt, explique la présidente du Congrès, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly. Des spécialistes de tous les secteurs aborderont des thèmes portant sur des enjeux municipaux d'actualité et d'intérêt pour les membres. Des échanges pourront s'ensuivre entre les participants. Une foule de sujets y seront proposés! »

Variante de 30 à 45 minutes, les *Causeries de l'Agora* seront animées par la journaliste et autrice, M<sup>me</sup> Hélène Raymond. Voici les thèmes abordés : *La gestion des corridors routiers, Les bonnes pratiques pour consulter vos citoyens, Consultation auprès des jeunes : des outils*

*pour les municipalités, Comment parler aux journalistes et aux médias?, L'art de convaincre un ministre, La diffamation et le respect de vos droits, Des rencontres plus efficaces pour une meilleure conciliation travail-famille-implication politique, une trousse d'outils à l'usage des municipalités.*

De retour cette année, le programme de reconnaissance *Pour un kiosque de longue durée* vise à sensibiliser les exposants à concevoir leur espace dans une perspective de développement durable. Les exposants souhaitant participer à ce programme doivent faire mention des efforts déployés pour réduire au maximum les impacts négatifs sur l'environnement.

L'équipe du Conseil québécois des événements écoresponsables évaluera la performance environnementale des kiosques selon 20 critères, pour un total de 100 points. Trois entreprises se verront attribuer une mention en reconnaissance de leurs efforts et bénéficieront d'une visibilité particulière dans l'édition de décembre 2019 du magazine *Marché MUNICIPAL*.

Présenté par Hydro-Québec, le Salon affaires municipales est un incontournable durant le Congrès. Il est ouvert à tous les élus-es et employés municipaux. Celles et ceux qui voudraient y assister sans participer au Congrès pourront le faire le vendredi 27 septembre de 9 h à midi. Il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site Web de la FQM. ■

# MERCI À

# NOS PARTENAIRES DU CONGRÈS 2019

## PARTENAIRES PRÉSENTATEURS

### CONGRÈS



La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

### SALON



### GALA RECONNAISSANCE



### ÉVÈNEMENT ÉCORESPONSABLE



## PARTENAIRES MAJEURS



## PARTENAIRES

- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Éco Entreprises Québec
- Énergère
- GardaWorld
- Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.
- Lavery Avocats
- Le Mouvement Desjardins
- McAsphalt
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Municonseil avocats Inc.
- Office du tourisme de Québec
- RECYC-QUÉBEC
- Rogitex
- Société d'habitation du Québec
- Tremblay Bois Avocats

# CONGRÈS 2019 : UNE PLACE DE CHOIX FAITE AUX JEUNES

En collaboration avec



La FQM veut faire une grande place aux jeunes au cours de son Congrès 2019. En plus du programme Jeunes et relève municipale qui est de retour cette année, on lancera les activités du Comité jeunes élus-es municipaux âgés de 18 à 35 ans. La création de ce comité s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la FQM pour attirer plus de jeunes en politique municipale.

« C'est sera l'occasion de réunir les jeunes élus-es municipaux et de les consulter sur le plan d'action que mettra en œuvre le Comité jeunesse, explique la présidente du Congrès, Audrey Boisjoly, la plus jeune mairesse élue en 2017 à l'âge de 26 ans. L'adjoint parlementaire du premier ministre à la Jeunesse et député de Beauce-Sud, Samuel Poulin, participera aux activités de lancement. »

## PLACE À LA RELÈVE

La popularité du programme Jeunes et relève municipale ne se dément pas année après année. Ce jumelage, organisé en collaboration

avec Desjardins, vise à sensibiliser les jeunes à la politique municipale. De jeunes mordus de la politique et des enjeux municipaux âgés de 18 à 35 ans accompagneront des membres du conseil d'administration de la FQM pendant la durée du Congrès.

**« C'est une occasion en or pour les jeunes d'appivoiser le monde municipal et pour nous de leur faire découvrir. »**

« C'est une occasion en or pour les jeunes d'appivoiser le monde municipal et pour nous de leur faire découvrir, se rappelle M<sup>me</sup> Boisjoly, qui a vécu l'expérience de mentor l'an dernier alors qu'elle était vice-présidente du congrès. Les jeunes peuvent vivre l'effervescence du congrès. Ils peuvent rencontrer des politiciens avec nous, créer des contacts, bénéficier de l'expérience d'élus et approfondir leurs connaissances des enjeux du monde municipal. C'est un beau moment pour eux, comme pour nous! » ■

**LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE REPRÉSENTE  
UN GRAND DÉFI POUR LE MONDE MUNICIPAL.**

En lisant le magazine *Continuité*,  
vous serez mieux outillés pour le relever !

[magazinecontinuite.com](http://magazinecontinuite.com)



# UNE PLUS GRANDE PLACE POUR LES FEMMES

Dans sa volonté de faire une plus grande place aux femmes, la FQM a prévu plusieurs activités spécialement dédiées aux représentantes du monde municipal dans le cadre de son Congrès.

Organisé par le Comité femmes et politique municipale, le cocktail de réseautage du vendredi soir sera sans doute un moment fort. La ministre déléguée au Développement économique régional, Marie-Eve Proulx, sera l'invitée d'honneur. D'abord conseillère puis mairesse de son village natal de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud entre 2005 et 2013, cette mère de trois enfants a appris à concilier la politique et la famille. Le partage de son expérience sera sans doute une source d'inspiration pour plusieurs.



D'abord conseillère municipale, puis mairesse et ministre déléguée au Développement économique régional depuis près d'un an, Marie-Eve Proulx sera l'invitée de la FQM à l'occasion d'un cocktail organisé par le Comité femmes et politique municipale.

## Fière d'être la première femme à présider le Congrès annuel, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly a cherché à donner plus de place aux femmes à l'occasion de ce Congrès.

Elle est enthousiaste à l'idée de réaliser les orientations du Comité femmes et politique qu'elle dirige, dont celle d'offrir davantage de modèles féminins dans l'espace public.

« C'est l'une de nos priorités de mettre plus de femmes de l'avant dans nos événements et dans nos grands rassemblements. Nous avons justement accordé une attention particulière afin de faire une plus grande place aux femmes dans le choix de nos conférenciers et lors de nos activités. Nous croyons qu'en mettant plus de femmes de l'avant, elles peuvent devenir des sources d'inspiration et donner le goût à d'autres de s'impliquer dans le monde municipal. »

### PRIX ELSIE-GIBBONS

La remise du Prix Elsie-Gibbons lors de la soirée du Gala Reconnaissance sera un autre moment fort au cours duquel une élue sera honorée pour son engagement politique. La gagnante sera choisie par le jury formé de trois femmes. Présidée pour une deuxième année consécutive par la PDG du Conseil de la construction du Québec, Diane Lemieux, l'équipe sera composée de la sous-ministre associée au ministère de la

Condition féminine, Catherine Ferembach, et de la mairesse de Saint-Félix-de-Valois et présidente du 78<sup>e</sup> Congrès, Audrey Boisjoly.

Dans le cadre des nouvelles *Causeries de l'Agora* qui se tiendront à l'intérieur du Salon affaires municipales, l'un des thèmes abordés touchera de près plusieurs femmes, soit la conciliation-travail-famille-implication politique. Selon plusieurs élues, les réunions de travail qui s'étirent et se multiplient constituent un obstacle majeur à leur engagement en politique. Pour relever ce défi, des municipalités du Bas-Saint-Laurent ont expérimenté des mesures simples pour améliorer la conciliation et accroître l'efficacité des rencontres de travail. Au cours de cette causerie, elles partageront les résultats du projet ainsi que la trousse d'outils réalisée pour les municipalités.

### UNE FORMATION EXCLUSIVE POUR LES FEMMES

Dans le cadre des formations précongrès, la FQM offre également une formation de 6 heures en communication stratégique. La FQM est fière de présenter cette formation *Communiquer avec impact en tant qu'élue* qui sera animée par la coach professionnelle, Corine Markey, en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie.

Ces activités sont rendues possibles grâce à une contribution financière provenant de l'entente intervenue entre la FQM et gouvernement du Québec. ■

# 4 MRC

## 4 STRATÉGIES

### D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Chaque territoire cherche à se démarquer pour se développer avec sa stratégie et ses objectifs propres. Pourquoi certains réussissent-ils mieux que d'autres? Existe-t-il des pratiques gagnantes? Quatre MRC partagent leur stratégie d'attractivité territoriale et leurs pratiques d'accompagnement pour une mobilisation réussie.

Présentées dans le cadre de la première Rencontre technique sur le développement local et régional tenue à Québec parallèlement au 4<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional de la FQM en avril dernier, ces quatre démarches territoriales sont différentes, mais partagent toutes des préoccupations communes et des objectifs communs. Que ce soit la MRC de Maskinongé, de Charlevoix, de L'Islet ou de la Matapédia, elles veulent se distinguer, diversifier leur économie et dynamiser leur milieu.

#### LA MRC DE MASKINONGÉ SÉDUIT LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Située en Mauricie sur un territoire très étendu composé de 17 municipalités et d'une population de 37 000 habitants, la MRC a déployé une stratégie territoriale pour attirer et favoriser l'établissement durable de nouveaux arrivants.

Dotée d'un fort secteur manufacturier dans l'industrie du meuble et de la transformation agroalimentaire et d'un secteur touristique développé au nord de son territoire, la MRC jouit de la présence d'une proportion importante de PME affichant ainsi un fort besoin en main-d'œuvre auquel ne peut répondre le milieu local.

Parmi les autres déclencheurs de cette stratégie, mentionnons le manque d'outils communs pour mettre en valeur le territoire et les entreprises ainsi qu'un besoin d'optimiser les activités de



La MRC de la Matapédia a élaboré un projet novateur de développement durable unique au Québec : l'Écoterritoire habité de la Matapédia. (Crédit photo: JC Lemay)

promotion pour intensifier l'image et la visibilité de la MRC.

Pour mettre en branle son projet d'attractivité territoriale, la MRC a créé un comité de gestion dont le mandat était principalement de planifier des actions pour intervenir plus efficacement auprès des nouveaux arrivants, des entreprises et des milieux de vie, puis de mettre en commun les expertises.

Une politique d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants a été adoptée. Un service d'accompagnement a été offert aux municipalités ainsi qu'aux entreprises pour le recrutement et l'intégration des nouveaux arrivants. Des efforts de sensibilisation à la richesse de la diversité culturelle ont été réalisés auprès de la population.

Pour intensifier son attractivité, la MRC a ciblé une foule d'actions dans le milieu comme la participation à des événements de recrutement, l'offre d'ateliers sur la gestion des ressources humaines, l'intégration des nouveaux arrivants, le tournage de capsules promotionnelles sur les entreprises de même que l'organisation d'activités pour favoriser la rencontre des nouveaux arrivants avec la population et les organismes communautaires.

La MRC récolte les fruits de sa stratégie. Depuis le début de 2018, une trentaine de nouveaux arrivants se sont établis et trouvés un emploi sur le territoire. De plus, les entreprises et les milieux sont mieux préparés à accueillir et intégrer ces personnes. ►



## **Vos défis : notre motivation!**

L'évolution rapide et constante du milieu municipal nous est rappelée chaque jour par les problèmes qui nous sont soumis. Notre équipe de droit municipal possède une connaissance stratégique du milieu municipal et de ses enjeux, basée sur **plus de cinquante années de pratique.**

Au-delà de les résoudre aux meilleurs intérêts de notre clientèle, nous faisons en sorte qu'ils puissent être évités en nous engageant devant les forums d'élus et d'officiers municipaux, à travers les organisations et également de notre propre initiative dans la dispense de formations dans tous les aspects qui peuvent éclairer les décideur municipaux.

Notre participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités ne fait pas exception, **elle confirme notre engagement.**

Nous sommes fiers d'y être associés et vous souhaitons à tous une bonne 78<sup>e</sup> édition de votre congrès annuel!

### LA MRC DE CHARLEVOIX MISE SUR L'INNOVATION

Nichée entre fleuve et montagnes, la MRC de Charlevoix regroupe six municipalités totalisant une population de 13 000 habitants.

Pour donner à son milieu un nouvel élan de développement, la MRC a ciblé la pénurie de main-d'œuvre et le besoin de relève comme priorités qui se sont d'abord traduites dans une démarche laboratoire avant de s'inscrire dans une véritable stratégie territoriale.

Les défis et les enjeux de sa Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029 mobilisent tout le milieu. Présentée devant tous les agents de développement du milieu en janvier 2019, cette vision s'articule autour d'un créneau stratégique commun à toutes les municipalités et MRC, ce qui représente un avantage concurrentiel indéniable dont disposent les localités concernées.

La stratégie poursuit un objectif de développement durable, d'innovation et d'inclusion tant sur le plan économique que culturel et social. Sans délaissier pour autant le soutien aux principaux piliers économiques des secteurs de l'industrie récréotouristique, agricole et forestière, la MRC situe l'innovation au cœur de son action afin de créer de nouvelles possibilités de développement.

Pour séduire et attirer les consommateurs, l'industrie récréotouristique durable, qui représente 30 % des emplois et des entreprises, est certainement un secteur sous-développé. Tourisme d'aventure, agrotourisme et tourisme gourmand, tourisme culturel, religieux et patrimonial sont entre autres des créneaux de choix pour répondre à l'essor souhaité.

Positionner la MRC de Charlevoix comme une destination de plein air, d'écotourisme et d'agrotourisme, attirer des investissements commerciaux et industriels structurants tout en

étant à l'avant-garde des nouvelles tendances et innovations entrepreneuriales sont parmi les principales pistes d'action dans la mire de la MRC. D'autant plus qu'elle souhaite aussi faire du développement local un vecteur important pour contribuer à l'accueil de nouveaux arrivants et participer au développement social intégré de Charlevoix.

### LA MRC DE L'ISLET EMBRASSE LE MARKETING TERRITORIAL

Entourée de magnifiques paysages surplombant le Saint-Laurent, la MRC de L'Islet, avec ses 14 municipalités et ses 18 000 habitants, vibre au rythme de son histoire patrimoniale et de son créneau artistique.

Derrière cette image bucolique se profilent cependant des problématiques sérieuses de développement. Une population vieillissante et des besoins criants en main-d'œuvre ont incité la MRC à faire un virage nécessaire pour assurer la visibilité et la promotion de son territoire.



Les défis et les enjeux de la stratégie de développement socioéconomique 2019-2029 de la MRC de Charlevoix mobilisent tout le milieu. (Crédit photo: Yan Kaczynski)

En concertation avec les élus-es, les partenaires du milieu, les citoyens et les entreprises, la MRC a mené une démarche au cœur de laquelle la figure humaine est prioritaire, le marketing territorial. De cette grande réflexion a découlé le plan d'action *Pour y vivre et pour y travailler* qui s'articule autour de l'image de marque de L'Islet. Il est, entre autres questions de la sensibilisation des jeunes, de la fierté locale, de l'accueil, de l'intégration, de la concertation et de la mobilisation.

Les actions et les projets entrepris dans le cadre de cette démarche d'attractivité traduisent un nouveau dynamisme et une détermination à donner un sérieux coup de barre pour non seulement stimuler l'économie, mais également pour insuffler un élan rassembleur auprès de la population.

Parmi les actions posées, la MRC a adopté une politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et un plan d'action en matière de prévention de la criminalité. Elle a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux. Un souci est accordé à la mise en valeur du patrimoine bâti et un leadership au sein de la région de Chaudière-Appalaches est assumé dans le cadre du projet ARTERRE visant l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires de terres, de bâtiments agricoles ou agriculteurs sans relève identifiée.

Pour atteindre la réussite de son marketing social, la MRC a édicté 19 commandements libellés sous forme humoristique tout en étant bien réalistes. Notamment le marketing territorial doit viser autant la population locale qu'un public externe, susciter des agents multiplicateurs, créer un effet levier chez les partenaires et se différencier des autres MRC sans les concurrencer.



La MRC de Maskinongé mise sur l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants et la stratégie porte déjà ses fruits. Une trentaine de familles se sont établies et ont trouvé un emploi. (Crédit photo: macam.tv)

### L'ÉCOTERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Porte d'entrée de la péninsule gaspésienne, la MRC de la Matapédia regroupe 17 600 personnes dans 18 municipalités réparties de manière inégale sur le territoire rural. Sillonnée de lacs et de rivières, plus de 90 % de la superficie totale de la MRC est couverte de forêts, un des piliers de l'économie matapédiennne.

À la suite d'une analyse rigoureuse de la situation socioéconomique, la MRC a élaboré un projet novateur de développement durable unique au Québec : l'Écoterritoire habité de la Matapédia.

Les leaders de cette initiative de vitalisation audacieuse visaient à redonner un second souffle à la Matapédia de façon durable en misant sur

l'amélioration de la qualité de vie, la protection de l'environnement et le soutien des activités économiques locales.

Forte de l'appui de plus de 80 organisations et entreprises et d'une population volontaire, la MRC s'est dotée d'un plan de développement durable complet qui concilie patrimoine et développement socio-économique. Il s'agit d'un véritable projet de prise en main.

L'aboutissement de cette réflexion s'est traduit dans une stratégie appelée Vision 2007-2025 : pour une collectivité confiante, solidaire, innovante et agissante. S'assurer que la démarche demeure vivante dans la population et chez les partenaires, publiciser les bons coups et veiller à ce que les projets aient des assises réelles dans le milieu sont les défis rattachés à cette ambitieuse initiative de la MRC. Source inépuisable d'idées et d'actions, l'Écoterritoire habité regorge de différents modèles de développement.

La MRC a déjà mis de l'avant près des deux tiers des actions contenues dans sa Vision et poursuit sa mise en oeuvre en partenariat avec les instances gouvernementales.

Parmi celles-ci notons la création d'un agri-parc, le maintien et la diversification des entreprises agricoles, l'adoption d'une stratégie industrielle régionale ainsi que d'une politique d'achat local. La MRC mise aussi sur les secteurs de développement durable comme l'énergie, la forêt, l'écoconstruction et le tourisme avec l'ajout de circuits de découvertes.

Dans le cadre d'un sommet qui se tiendra en octobre 2019, les citoyens et tous les intervenants seront invités à se prononcer sur les futures actions prioritaires. Les nouveaux enjeux que sont le maintien de services à proximité et la rareté de la main-d'œuvre ont amené la MRC à organiser ce rendez-vous afin de mettre à jour la stratégie pour la période de 2020 à 2025. ■



M<sup>me</sup> Érika Giroux  
Avocate, Service d'assistance juridique FQM/MMQ

# BAIL COMMERCIAL : LES CLAUSES À NE PAS NÉGLIGER

Les municipalités peuvent être amenées à louer certaines parties des immeubles qu'elles détiennent et doivent conséquemment conclure des baux.<sup>1</sup>

L'analyse de toutes et chacune des clauses du bail est une étape primordiale afin de s'assurer que les particularités et exigences propres à la municipalité, à titre de bailleur et propriétaire de l'immeuble, y sont consignées et que les risques inhérents à la relation bailleur-locataire ont été minimisés.

Le présent article se veut un bref survol de certaines clauses d'un bail commercial, lesquelles, bien qu'elles puissent paraître anodines, peuvent entraîner des conséquences considérables pour la municipalité, tant en cours de terme qu'à l'expiration du bail, notamment au niveau financier et opérationnel, dans l'éventualité où leur rédaction lui est défavorable.

## L'USAGE DES LIEUX LOUÉS

Une clause d'usage a pour but d'établir l'utilisation des lieux loués par le locataire. La municipalité, à titre de bailleur, doit s'assurer qu'une telle clause lui permettra de circonscrire le type d'activités qui a lieu dans son immeuble et que celles-ci soient conformes à la loi. La

rédaction doit être claire, explicite et précise. En effet, plus l'usage permis est large, plus il sera difficile pour le bailleur de contrôler les activités exercées dans son immeuble par les locataires. L'utilisation d'un libellé trop vague, tel que « tout usage permis par la loi », est donc à proscrire.

## LA CLAUSE D'EXCLUSIVITÉ ET LA CLAUSE DE RESTRICTION D'USAGE

Pour le bailleur, l'exclusivité est à éviter autant que possible. En effet, par une telle clause, la municipalité s'engage envers le locataire à ne pas louer de locaux de l'immeuble à un tiers pour une activité similaire à celle exercée par le locataire. Compte tenu de la nature d'une clause d'exclusivité, celle-ci doit être rédigée avec soin et de manière précise afin de s'assurer que les activités des différents locataires, le cas échéant, soient harmonisées et non conflictuelles et d'éviter que la municipalité ne se trouve en défaut de ses obligations envers l'un des locataires. De plus, nous recommandons de spécifier, d'une part que les droits conférés par la clause d'exclusivité seront conditionnels à

ce que le locataire ne soit pas en défaut de ses obligations en vertu du bail et, d'autre part, à ce qu'il exploite de manière continue dans les lieux loués en vue de l'usage exclusif.

Il peut également arriver qu'un locataire demande à ce qu'une clause de restriction d'usage figure au bail, en vertu de laquelle le bailleur s'engage à ne pas louer de locaux à un tiers pour y exercer certaines activités stipulées comme étant interdites. Beaucoup de ces activités concernent des nuisances, telles que des boutiques érotiques, un bar et une arcade. Encore une fois, il convient d'user de clarté et de bien détailler les activités interdites.

## LA REMISE DES LIEUX LOUÉS À LA FIN DU BAIL

La rédaction de cette clause, trop fréquemment négligée, revêt une importance considérable en ce qu'elle pourrait se traduire par des coûts très élevés pour la municipalité lors du départ du locataire. En effet, l'obligation du locataire ne devrait pas être limitée à laisser les lieux loués

propres et libres de débris, auquel cas un simple coup de balai pourrait suffire. La municipalité se verrait ainsi contrainte de procéder elle-même à l'enlèvement des aménagements, des meubles, des câblages et des enseignes installés par le locataire de même qu'à la réparation des lieux loués, exercice qui peut s'avérer fort dispendieux.

Pour éviter une telle situation, cette clause devrait prévoir que le locataire s'engage à remettre les lieux loués à la fin du terme en bonne condition, à enlever tous les biens meubles et équipements lui appartenant de même que toute amélioration qu'il aura lui-même, ou pour son compte, installée ou construite pour les fins de ses activités, le cas échéant, et à réparer tous dommages causés par cet enlèvement.

### RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES

La répartition des risques entre chaque partie au bail devrait être clairement définie afin d'éviter de potentiels litiges. La municipalité n'étant pas l'exploitant des lieux loués, il est cohérent qu'elle ne soit pas tenue responsable des dommages

causés aux biens du locataire pendant que ceux-ci se trouvent dans les lieux loués ni des dommages causés à ces derniers, à moins d'avoir commis une faute. Nous suggérons d'insérer une clause au bail selon laquelle la municipalité s'exonère de sa responsabilité en pareil cas.

Parallèlement, le locataire devrait engager sa responsabilité pour tout dommage causé aux lieux loués, aux autres locaux de l'immeuble ainsi qu'à ce dernier, par sa faute ou sa négligence ou celle des personnes à qui il permet l'accès, et pour tout dommage résultant de travaux effectués par le locataire ou pour son compte ou de l'installation d'équipements dans les lieux loués. La rédaction d'une telle clause s'appuie sur une logique fort simple : comme le locataire occupe les lieux loués et y exerce ses activités, il va de soi que les risques inhérents à cette occupation sont supportés par celui-ci.

### ASSURANCES DU LOCATAIRE

La municipalité doit s'assurer d'inclure au bail l'obligation pour le locataire de maintenir en vigueur, pendant tout le terme, à ses seuls frais, une assurance responsabilité civile générale de même qu'une assurance de biens, dont le montant minimal de la couverture de chacune devra être évalué par l'assureur de la municipalité.

En somme, lorsque les droits et obligations des parties à un bail sont bien compris et clairement rédigés, sa mise en application s'en trouve grandement facilitée et ne génère pas ou peu de conflits. Ainsi, bien que l'analyse et la négociation d'un bail commercial commandent d'investir du temps, ces étapes cruciales permettront notamment de diminuer les impacts financiers pour la municipalité et d'optimiser la gestion des risques. ■

<sup>1</sup> Rappelons au passage que la municipalité ne peut construire ou acquérir un immeuble dans le seul but de le louer, conformément à l'article 6.3 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1 et de l'article 28 (1.0.2) de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19.

INSCRIVEZ-VOUS  
DÈS MAINTENANT!

## Le Rendez-vous

# SAM

## SERVICE D'ACHAT MUNICIPAL

Venez assister aux conférences professionnelles et juridiques proposées  
par nos partenaires spécialisés en affaires municipales.

[sam.ca/le-rendez-vous-sam](http://sam.ca/le-rendez-vous-sam)

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019, DÈS 8 H 15 | CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

UNE PRÉSENTATION DE



LES ENTREPRISES  
**BOURGET**  
INC.



M<sup>me</sup> Elizabeth Diotte  
 Chef des opérations d'assurance  
 La Mutuelle des municipalités du Québec

## COMMENT ÉVITER LES « J'AURAIS DONC DÛ »

Quoi de plus frustrant que d'arriver à cette conclusion : j'aurais donc dû... J'aurais donc dû consacrer suffisamment de temps à cette question, me renseigner davantage ou prioriser cet investissement. En tant qu'administration municipale, vous devez traiter simultanément plusieurs dossiers de différentes natures. Parfois, pour diverses raisons, certains sujets doivent être relayés à plus tard... un plus tard qui quelquefois ne vient jamais.

La question de l'assurance qui est malheureusement souvent perçue comme un mal nécessaire fait partie de ces sujets pour lesquels il peut être tentant de reproduire les façons usuelles de faire par économie de temps. Pourtant! Alors que l'actualité regorge d'informations traitant de changements climatiques, de catastrophes naturelles, de résilience et d'adaptation des communautés, le statu quo en assurance de dommages municipale n'est plus possible.

En effet, les risques auxquels vos administrations municipales sont exposées changent, et ce, très rapidement. Crues printanières abondantes, feux de forêt, épisodes de verglas, orages violents sont tous des effets attendus des changements climatiques. À cela s'ajoute l'ensemble des risques liés aux modifications législatives, à l'accroissement des responsabilités municipales ainsi qu'aux innovations technologiques, dont les cyberrisques.

Ces risques sont bien connus des citoyens parce qu'abondamment discutés dans les médias. Ceux-ci s'attendent donc à ce que leur

municipalité prenne les moyens nécessaires pour être en mesure d'y faire face. Une municipalité qui ne tiendrait pas compte de cette réalité s'exposerait de surcroît à la possibilité de perdre le lien de confiance avec sa communauté. Il convient donc de vous demander si vous êtes bien outillé pour faire face à un tremblement de terre, à une tornade, à une inondation, à une cyberattaque ou encore à une poursuite à la suite d'une décision prise par votre conseil.

### ÊTES-VOUS EN MESURE DE BIEN IDENTIFIER LES RISQUES AUXQUELS VOTRE MUNICIPALITÉ EST EXPOSÉE?

Il est devenu plus que jamais nécessaire de se questionner régulièrement sur les risques auxquels vous êtes exposés, de mettre en place un plan de gestion de ceux-ci efficace et de souscrire des couvertures d'assurance complètes pour en réduire les effets sur votre municipalité et vos citoyens. Cette réflexion doit tenir compte des aléas actuels, mais demande également une bonne dose d'anticipation.

En effet, bon nombre de municipalités pourraient en témoigner, car elles ont été victimes de sinistres qu'elles n'auraient jamais pensé possibles il y a seulement quelques années. De plus, il peut s'avérer très gênant pour une administration municipale de devoir expliquer à ses citoyens qu'elle a décidé de ne pas s'assurer pour un risque qui s'est traduit en sinistre, surtout lorsque celui-ci provient d'un risque probable qui aurait pu être identifié. Bien sûr, lorsqu'un événement affecte un bassin important de municipalités ou de citoyens, il arrive que les gouvernements octroient des subventions spéciales pour soutenir les sinistrés et favoriser un retour à la normale. Toutefois, ce soutien financier n'est jamais certain. Il serait donc hasardeux pour une municipalité de s'en remettre seulement à cette possible aide pour soutenir ses actions face à un sinistre de grande ampleur.

En effectuant une analyse complète des risques liés à vos activités et en procédant à un suivi rigoureux de leur évolution, vous serez davantage en mesure



## Quoi de plus gênant pour une administration municipale que de devoir expliquer à ses citoyens qu'elle a décidé de ne pas souscrire une assurance pour un risque dont elle est victime...

d'identifier les moyens de prévention nécessaires pour les réduire, voire même possiblement les éviter ou les éliminer. Cette juste réflexion vous permettra également de déterminer vos besoins d'assurance pour les risques probables auxquels votre organisation pourrait être exposée. Cette analyse devra également tenir compte du fait qu'un événement météorologique ou un sinistre majeur tel un incendie affecte généralement plusieurs biens de la municipalité. Qu'advient-il si votre hôtel de ville, votre bibliothèque et votre caserne incendie sont affectés par le même sinistre? Serez-vous en mesure de vous relever rapidement afin de maintenir les services aux citoyens?

### VOS BÂTIMENTS DE GRANDE VALEUR SONT-ILS BIEN PROTÉGÉS?

Il est en effet fréquent qu'une municipalité regroupe plusieurs services sous un même toit. Cette concentration des usages implique forcément une augmentation de la valeur du bâtiment. Les sinistres affectant ces lieux névralgiques, en plus des conséquences liées aux dommages à l'immeuble et au contenu, peuvent avoir des répercussions financières et opérationnelles majeures pour la municipalité. En effet, de telles pertes peuvent avoir de grandes conséquences sur les opérations municipales qui seraient temporairement interrompues, pour ensuite être ralenties avant d'être complètement rétablies. Il est donc essentiel de protéger adéquatement ces immeubles de grande valeur en prenant soin de gérer les risques proportionnellement à leur sévérité.

Pour parvenir à une réflexion complète sur les risques auxquels est exposés votre municipalité sans négliger quelconque facette, il est nécessaire que vous soyez bien accompagnés. Vous auriez donc tout intérêt à communiquer avec votre courtier afin de bien évaluer si vos bâtiments de grande valeur profitent d'une couverture d'assurance suffisante et si vous êtes bien couvert pour faire face aux risques émergents.

Pour obtenir des informations sur les meilleures pratiques en matière de gestion des risques municipaux, contactez le Service de la gestion des risques de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). Vous êtes également invité à visiter le [mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com) pour consulter les textes de blogue ainsi que le Guide des meilleures pratiques en gestion des risques dans lesquels vous trouverez plusieurs recommandations pour réduire les risques liés à vos activités. ■



**VOS ALLIÉS  
PERFORMANTS**

Notre équipe en affaires municipales

Nous pouvons maintenant compter sur le support  
d'André Langlois à titre d'avocat-consultant

**lavery**  
Avocats



M<sup>e</sup> Dominique Delisle, avocate  
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

## GARE AU DÉLAI DE PRESCRIPTION!

Le 20 novembre 2017, la Cour supérieure du district d'Arthabaska rend une décision dans le dossier Landry c. MRC d'Arthabaska<sup>1</sup> lequel a fait l'objet d'un avis favorable pour recevoir une aide financière du Fonds de défense.

L'impact de ce jugement est considérable puisqu'il confirmait le pouvoir d'une municipalité de fixer le point de départ de la prescription d'une poursuite pénale au moment de la connaissance de l'infraction. Or, le 3 juillet dernier, la Cour d'appel accueille l'appel formulé par M. Landry et infirme le jugement de première instance.

Pour faciliter la compréhension de la décision de la Cour d'appel du Québec dans le dossier précédemment mentionné, un petit retour en arrière s'impose. En 2017, la Cour supérieure rend un jugement dans lequel elle conclut que l'article 14 alinéa 2 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, ch. C-25.1) (C.p.p.) ouvre la voie à la possibilité de modifier la règle générale de la prescription en permettant aux municipalités de fixer le point de départ de la prescription d'une poursuite pénale à la date de la connaissance de l'infraction et non à compter de la date de perpétration de l'infraction.

La Cour supérieure estime que l'article 14 alinéa 2 C.p.p. prévoit que, malgré la règle générale, la « loi » peut fixer un délai différent ou fixer le point de départ de la prescription à la date de la connaissance de la perpétration de l'infraction ou à la date où se produit un événement déterminé par cette « loi ».

Dans le cadre de son analyse, la Cour supérieure conclut que le terme « loi » utilisé dans la disposition inclut les règlements municipaux, puisqu'en vertu de l'article 2 C.p.p., à moins d'une indication contraire, on entend par ce terme, une loi ou un règlement.

Ainsi, la Cour confirme que la MRC d'Arthabaska avait le pouvoir de prévoir un délai de prescription dérogeant à la règle générale, et ce, par le biais d'une disposition réglementaire répondant aux exigences légales du C.p.p. La Cour rejette donc la demande de pourvoi en contrôle judiciaire du citoyen visant la nullité de la disposition réglementaire.

En 2019, la Cour d'appel du Québec se penche à nouveau sur la question puisque le citoyen se pourvoit contre le jugement rendu par la Cour supérieure<sup>2</sup>. Le débat en appel consiste à décider si les municipalités sont habilitées à adopter un règlement permettant de modifier le point de départ de la prescription d'une poursuite pénale à la date de la connaissance de l'infraction, faisant ainsi survivre les infractions pénales qui seraient autrement prescrites en vertu de la prescription générale prévue à l'article 14 alinéa 1 C.p.p.

Il ressort de l'analyse de la Cour d'appel que le juge de première instance aurait omis de se prononcer sur la question de l'habilitation législative permettant à une municipalité d'adopter un règlement permettant de fixer un point de départ différent pour la prescription.

Il est reconnu dans la jurisprudence que les municipalités « peuvent exercer seulement les pouvoirs qui leur ont été conférés expressément par la loi, les pouvoirs qui découlent nécessairement ou vraiment du pouvoir explicite conféré dans la Loi, et les pouvoirs indispensables qui sont essentiels et non pas seulement commodes pour réaliser les fins de l'organisme »<sup>3</sup>.

Ainsi, pour pouvoir modifier le point de départ du délai de prescription en matière pénale, il doit donc avoir une disposition claire dans la loi qui permet à une municipalité de poser un tel acte.

La Cour d'appel soulève que, pour pouvoir être considérée comme habilitante, une disposition doit respecter certaines exigences. Elle doit, tout d'abord, attribuer le pouvoir d'accomplir un acte réglementaire, désigner le titulaire de ce pouvoir, indiquer les modalités d'exercice de ce pouvoir et, finalement, délimiter les effets juridiques de l'acte éventuellement accompli<sup>4</sup>.

Or, à son avis, l'article 14 alinéa 2 C.p.p. reproduit ici-bas, ne répond pas à ces critères :

« 14. [...] »

*Toutefois, à l'égard d'une disposition spécifique, la loi peut fixer un délai différent ou fixer le point de départ de la prescription à la date de la connaissance de la perpétration de l'infraction ou à la date où se produit un événement déterminé par cette loi. »*

À la lecture même de la disposition, la Cour constate que le législateur n'a attribué aucun pouvoir d'adopter un règlement et n'a conféré à quiconque ce pouvoir afin de déroger à la prescription prévue au C.p.p. Elle estime qu'il ne s'agit donc pas d'une disposition habilitante.

La Cour d'appel vient aussi préciser que l'objectif premier de cette disposition, lors de son adoption, était simplement d'annoncer aux justiciables le fait qu'une loi particulière autre que le C.p.p.

pouvait déroger au délai de prescription de droit commun.

De manière subsidiaire, la Cour d'appel rappelle que le fait de modifier le point de départ de la prescription à la date de la connaissance de l'infraction est peut-être avantageux pour la poursuite. Par ailleurs, le délai de prescription en matière pénale doit bénéficier en premier lieu au défendeur. Les prescriptions pénales sont principalement établies au bénéfice et dans l'intérêt du défendeur qui n'aura pas à se défendre après un délai déterminé dans la loi.

C'est donc pour les motifs précédemment mentionnés que la Cour d'appel estime qu'en l'absence d'une disposition habilitante claire, elle ne peut conclure que la MRC d'Arthabaska pouvait prendre un règlement modifiant le point de départ du délai de prescription en matière pénale et déclare nulle la disposition du règlement adopté par la MRC prévoyant une telle modification.

Il va sans dire que cet arrêt a un impact significatif sur les municipalités du Québec. Nombreuses sont celles qui ont adopté des dispositions semblables à celle de la MRC d'Arthabaska dans leurs règlements en pensant qu'elles étaient habilitées à le faire en vertu de l'article 14 alinéa 2 C.p.p. Ces dernières, à moins que la Cour suprême du Canada n'infirmé le jugement rendu par la Cour d'appel, devront amender leur réglementation.

Au moment d'écrire ces lignes, le délai pour en appeler de la décision de la Cour d'appel n'est pas encore écoulé. Il faudra donc suivre avec attention le présent dossier.

À suivre! ■

<sup>1</sup> 2017 QCCS 5330.

<sup>2</sup> Landry c. Municipalité régionale de comté d'Arthabaska 2019 QCCA 1263.

<sup>3</sup> R. c. Sharma, [1993] 1 R.C.S. 650, p.668.

<sup>4</sup> 2019 QCCA 1263, par. 10.

## L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.



**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**MORENCYAVOCATS.COM**    
418.651.9900 (QUÉBEC)  
514.845.3533 (MONTREAL)



M<sup>me</sup> Martine Musau, avocate  
Bélanger Sauvé, Avocats

## ZIS : À L'AUBE D'UN CADRE NORMATIF RENOUVELÉ

Le présent texte explique en quoi la portée de l'effet de gel créé par la loi pour une zone d'intervention spéciale (*ci-après* ZIS) diffère de celle de l'effet de gel tributaire d'un changement aux règlements d'urbanisme.

**A**u moment même où un groupe de travail ministériel s'affaire à élaborer un plan d'action dont l'achèvement est prévu pour décembre 2019, c'est par le biais d'un projet de décret<sup>1</sup> publié le 17 juin dernier que le gouvernement a donné avis de son intention de déclarer une ZIS sur le territoire de certaines municipalités locales, conformément à l'article 158 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)<sup>2</sup>. C'est en vertu de cette loi que le gouvernement peut, à titre discrétionnaire, déclarer toute partie du territoire du Québec comme constituant une zone où les problèmes d'aménagement ou d'environnement sont d'une gravité ou d'une urgence telle qu'une intervention y est justifiée<sup>3</sup> afin que les prescriptions énoncées au décret gouvernemental se substituent à la réglementation locale et régionale d'aménagement d'urbanisme<sup>4</sup>.

Selon les termes de cette déclaration d'une zone d'intervention spéciale, la ZIS comprend :

1<sup>o</sup> toute zone de grand courant (0 – 20 ans) d'une plaine inondable délimitée dans tout schéma d'aménagement et de développement ou dans tout règlement de contrôle intérimaire, en vigueur le 10 juin 2019, de l'une ou l'autre des municipalités mentionnées à l'annexe 1 du décret no 817-2019<sup>5</sup> (*ci-après* Décret), tel que modifié par l'avis du 19 juillet 2019<sup>6</sup>;

2<sup>o</sup> toute plaine inondable délimitée dans tout schéma d'aménagement et de développement ou dans tout règlement de contrôle intérimaire sans que ne soient distinguées les zones de grand courant celles de faible courant; et

3<sup>o</sup> tout périmètre délimité sur les cartes diffusées sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques<sup>7</sup>.

Dans les faits, la ZIS concerne 783 municipalités du Québec qui font dorénavant l'objet de mesures qui imposent notamment un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments situés sur les territoires visés, et ce, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement.

### L'EFFET DE GEL CRÉÉ PAR LA LOI

La première phase de la révision du cadre normatif applicable en zones inondables s'est échelonnée du 17 juin au 15 juillet 2019, période durant laquelle un effet de gel a eu cours. Incidemment, de nombreux projets à travers le Québec ont été visés par cette mesure qui a eu pour conséquence, dans certains cas, de perturber les acquis qui sont généralement associés au droit de propriété. En effet, conformément à l'article 162 de la LAU, lorsque le gouvernement décrète une zone d'intervention spéciale :

« À compter de la date de la publication du projet de décret à la Gazette officielle du Québec et jusqu'à la date d'entrée en vigueur du décret, sont interdits sur le territoire visé au projet de décret:

1<sup>o</sup> toute construction, transformation, addition ou implantation nouvelle ou toute affectation nouvelle du sol, à l'exception des affectations du sol et des bâtiments pour des fins agricoles sur des terres en culture;

2<sup>o</sup> toute nouvelle opération cadastrale ainsi que le morcellement d'un lot fait par aliénation. [...] ».

Cette disposition générale concorde avec les dispositions spécifiques du Décret qui prévoient entre autres qu'à l'intérieur du périmètre de la zone d'intervention spéciale, toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits<sup>8</sup>, exceptions faites :

« 1<sup>o</sup> des interventions prévues au paragraphe 4.2.1 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

2<sup>o</sup> des interventions prévues au paragraphe 4.2.2 de cette politique, si elles font l'objet d'une dérogation conformément aux dispositions de la LAU;

3<sup>o</sup> des travaux sur une construction existante qui est accessoire à un bâtiment principal, à la

condition que ces travaux ne comprennent aucun agrandissement; et

4° des travaux d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel qui ont pour seul objet de compenser la superficie destinée à être occupée par des composantes de système de mécanique du bâtiment qui doivent être installées ailleurs que dans un sous-sol [...]»<sup>9</sup>.

Le libellé de ces dispositions met en évidence le fait que les interdictions énoncées à ces textes ont une plus large portée que celles communément appliquées lorsqu'un avis de motion est donné en prévision de l'adoption de certains règlements d'urbanisme. Précisément, l'effet de gel créé par l'article 162 de la LAU fait naître une obligation tant pour la municipalité que pour les citoyens. D'une part, « aucun permis permettant la construction, la transformation, l'addition ou l'implantation nouvelle dans le territoire d'application de la ZIS ne devrait être délivré, sauf s'il s'inscrit dans l'une des interventions [...] qui sont soustraites à l'effet de gel »<sup>10</sup>. D'autre part, tant les personnes

physiques que morales « sont tenus de respecter l'effet de gel »<sup>11</sup> de sorte qu'il est ainsi fait échec à tout projet de construction, transformation, addition ou implantation nouvelle contraire aux orientations que le gouvernement souhaite donner au développement du territoire.

Ainsi, contrairement à l'effet de gel créé par l'avis de motion précédant certains règlements d'urbanisme, aucun immeuble visé par les dispositions du Décret et ne correspondant pas à l'une des exceptions précitées ne peut bénéficier de droits acquis à l'encontre des nouvelles normes qui sont énoncées au Décret, même dans l'éventualité où un permis aurait été accordé par la municipalité avant le 17 juin 2019. L'auteur Jean-Pierre St-Amour résume parfaitement la portée de cette mesure de contrôle strict dans les termes suivants :

« Il appartient donc au gouvernement d'apprécier la situation et, par l'effet d'un décret, de substituer son autorité réglementaire à celle des instances municipales et régionales normalement compétentes, qu'il y ait ou non, un schéma d'aménagement, un plan ou des

règlements d'urbanisme en vigueur. En effet, la réglementation qui est prévue dans le décret s'applique malgré toute autre disposition de la Loi, ce qui inclut les mesures de contrôle intérimaire et les règlements locaux d'urbanisme. Cette réglementation est administrée par la municipalité, la municipalité régionale de comté ou tout autre organisme désigné, sans que son consentement soit requis »<sup>12</sup>. ■

<sup>1</sup> (2019, G.O. 2, 1921A).

<sup>2</sup> Ci-après, LAU.

<sup>3</sup> Article 159 de la LAU.

<sup>4</sup> Les règlements d'urbanisme compatibles avec la déclaration d'une zone d'intervention spéciale restent cependant en vigueur.

<sup>5</sup> (2019, G.O. 2, 2569B).

<sup>6</sup> (2019, G.O. 2, 2843A).

<sup>7</sup> <http://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/carto-zones-inondees-2017-2019.htm>

<sup>8</sup> Sur le littoral, les interventions ici énoncées sont permises dans la mesure où elles respectent le paragraphe 3.3 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

<sup>9</sup> Supra, note 5.

<sup>10</sup> Document explicatif sur l'effet de gel – Zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019, p. 3.

<sup>11</sup> Idem.

<sup>12</sup> Jean-Pierre St-Amour, Les interventions gouvernementales et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (2000-01) 31 R.D.U.S. 341, 2001 CanLII Docs 174, p. 382.

**Les Fleurons du Québec**

Les *Prix Reconnaissance* des Fleurons du Québec

➤ AGRICULTURE URBAINE    ➤ MOBILISATION CITOYENNE    ➤ VERDISSEMENT    ➤ EMBELLISSEMENT REMARQUABLE

**Grand dévoilement des gagnants lors du gala annuel des Fleurons le jeudi 21 novembre à Drummondville.**

MERCI À NOS PARTENAIRES !

# La FQM près de chez vous!

La gestion financière municipale		
Samedi	5 octobre 2019	Saint-Stanislas
Samedi	26 octobre 2019	Fort-Coulonge
Samedi	16 novembre 2019	Saint-Germain-de-Grantham
Samedi	7 décembre 2019	Saint-Jean-de-Matha
Maîtrise vos dossiers municipaux		
Samedi	7 septembre 2019	Saint-Léonard-d'Aston
Samedi	21 septembre 2019	Saint-Pascal
Mardi	24 septembre 2019	Québec
Samedi	16 novembre 2019	Québec
Mardi	14 décembre 2019	Saint-Eustache
Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats		
Samedi	26 octobre 2019	Aumond
Mardi	9 novembre 2019	Saint-Narcisse-de-Rimouski
Samedi	16 novembre 2019	Saint-Prime
Mardi	30 novembre 2019	Dunham
La préparation et la participation des élu(e)s aux assemblées du Conseil municipal		
Samedi	25 septembre 2019	Québec
Samedi	19 octobre 2019	Saint-Sébastien
Samedi	9 novembre 2019	Bois-des-Fillion
Samedi	23 novembre 2019	Saint-Narcisse-de-Rimouski
Samedi	14 décembre 2019	Sainte-Marie
La prise de décision en urbanisme		
Vendredi	20 septembre 2019	Saint-Prime
Vendredi	4 octobre 2019	Saint-Pascal
Vendredi	25 octobre 2019	Québec
Vendredi	8 novembre 2019	Louiseville
Vendredi	22 novembre 2019	Notre-Dame-du-Laus
Vendredi	6 décembre 2019	Waterloo
Communiquer efficacement		
Samedi	5 octobre 2019	Sainte-Ursule
Samedi	26 octobre 2019	Saint-Sébastien
Samedi	2 novembre 2019	Saint-Germain-de-Grantham

La participation publique : au-delà du référendum		
Vendredi	18 octobre 2019	La Macaza
Vendredi	8 novembre 2019	Saint-Prime
Vendredi	22 novembre 2019	Saint-Denis-sur-Richelieu
Vendredi	6 décembre 2019	Québec
Développement et financement de la culture en milieu municipal		
Vendredi	15 novembre 2019	Québec
Marketing territorial : Mode d'emploi pour les municipalités et les MRC		
Vendredi	1 <sup>er</sup> novembre 2019	Saint-Faustin-Lac-Carré
Vendredi	6 décembre 2019	Laurier-Station
Comité consultatif en urbanisme, un outil de démocratie participative au service de la collectivité		
Mardi	8 octobre 2019	McMasterville
Mercredi	9 octobre 2019	Québec
Jeudi	10 octobre 2019	Saint-Narcisse-de-Rimouski
Parler en public		
Samedi	2 novembre 2019	Sainte-Hélène-de-Chester
Samedi	23 novembre 2019	Québec
Samedi	30 novembre 2019	Saint-Jean-de-Matha
Samedi	7 décembre 2019	Marieville
Initier le changement		
Vendredi	11 octobre 2019	Maniwaki
Vendredi	1 novembre 2019	Saint-Jean-Port-Joli
Vendredi	8 novembre 2019	Saint-Denis-sur-Richelieu
Vendredi	6 décembre 2019	Saint-Luc-de-Vincennes
Travail d'équipe		
Vendredi	11 octobre 2019	Saint-Luc-de-Vincennes
Samedi	12 octobre 2019	Verchères
Vendredi	8 novembre 2019	Saint-Philippe-de-Néri
Vendredi	29 novembre 2019	Stoke
Initiation au coaching		
Samedi	19 octobre 2019	Québec
Samedi	9 novembre 2019	Saint-Antoine-sur-Richelieu

Pour chacune de ces formations, le code promotionnel permettra aux membres de la FQM de bénéficier d'une remise de 25 %!

Tous les cours proposés par la FQM peuvent être offerts en formule privée, à la demande et sur mesure. Consultez-nous.

Information :  
 competences@fqm.ca  
 1 866 951-3343, poste 281 ou poste 252

## Vous participez au Congrès de la FQM?

Alors, mettez à profit cette opportunité pour suivre une formation inscrite au calendrier le 25 septembre 2019 à Québec :

- La gestion financière municipale
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal
- La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général (matin)
- La participation publique : au-delà du référendum (après-midi)
- Travail d'équipe
- Communiquer avec impact en tant qu'élu(e)

Inscrivez-vous dès maintenant à [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com)!

# MERCI!

d'être là au quotidien  
pour nous et nos familles



**EXCLUSIF AUX ÉLUS ET EMPLOYÉS DES MUNICIPALITÉS ET MRC**

**450 \$** **D'ÉCONOMIE MOYENNE<sup>1</sup>**  
pour nos clients des services publics  
qui regroupent leurs assurances

**Rabais exclusif** sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FQM

**Protections Réclamations pardonnées** : évitez les hausses de prix causées par 1 ou même 2 réclamations auto ou habitation

**Service personnalisé** : possibilité de toujours faire affaire avec le même agent et de prendre rendez-vous à l'heure qui vous convient



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

**Obtenez une soumission!**  
**1 855 441-6017**  
[lacapitale.com/fqm](http://lacapitale.com/fqm)

  
**La Capitale**  
Assurances générales



UN PRODUIT LOCAL,  
POUR L'ÉCONOMIE LOCALE!

# LES ENTREPRISES **BOURGET** INC.

## NOS PRODUITS HIVERNAUX

- | Le super sel déglaçant SEL BOURGET®
  - Réduction des taux d'application
  - Garde vos réserves malléables en tout temps
  - Agit immédiatement et accélère le processus de fonte

- | Super-déglaçant liquide pour sel et abrasifs
- | Traitement de surface
- | Émulsions de bitume

**BOURGET.QC.CA**  
**1 800 861-6646**

Sans frais

Fière partenaire du



Accréditée ISO-9001-2008, Les Entreprises Bourget inc. ne cessent d'innover au bénéfice de sa clientèle municipale.